

CATALOGUE



L'intelligence au  
service de la vision



[www.ophtalmic-ois.com](http://www.ophtalmic-ois.com)



## Zoom sur **Ophthalmic Compagnie**



Partenaire des professionnels de la vue **depuis 1986, Ophthalmic Compagnie est une entreprise française** installée dans le Parc d'activités Paris Nord II (Villepinte). Distributeur puis fabricant de lentilles de contact et verres correcteurs, **Ophthalmic Compagnie développe sans cesse de nouveaux produits alliant haute qualité de vision, sécurité oculaire et confort maximal.** Un esprit d'innovation récompensé à plusieurs reprises par le prix Pont d'Or en Contactologie, décerné notamment pour le lancement de l'innovante gamme de lentilles journalières Ophthalmic HR 1 Day. **La division Ophthalmic Contactologie propose aujourd'hui notamment la plus large gamme de lentilles mensuelles, bimensuelles et journalières en France.** Grâce à son expertise et à la qualité de son service, Ophthalmic Compagnie est le partenaire privilégié de milliers d'ophtalmologistes et opticiens français. La division Ophthalmic Vision offre une vaste gamme de verres correcteurs et solaires, **y compris des verres certifiés Origine France Garantie conçus dans son laboratoire de surfacage de verres à Villepinte.** A la pointe des nouvelles technologies,

les verres Ophthalmic répondent aux attentes des porteurs en termes de qualité, d'esthétique et de résistance. Ophthalmic Compagnie donne ainsi aux professionnels de la vue la capacité de répondre efficacement aux besoins visuels spécifiques de chaque patient ! **Depuis près de 35 ans, Ophthalmic Compagnie met son expertise au service d'une unique mission : améliorer la vision de chacun.**

Partenaire de la vue des Français, Ophthalmic Compagnie dirige plusieurs pôles d'activités proposant une large gamme d'équipements optiques et produits pour la santé visuelle : lentilles de contact, verres correcteurs et solaires, montures, solutions d'entretien ainsi que des compléments alimentaires bénéfiques pour la santé oculaire.

### **Notre Nouvelle Activité : Instruments et matériel d'Atelier.**

Nous sommes heureux d'élargir notre expertise avec une nouvelle gamme dédiée aux instruments et au matériel d'atelier. Conçue pour répondre aux besoins des opticiens, orthoptistes, optométristes et ophtalmologistes, cette offre inclut des équipements de haute précision, des consommables d'atelier et des solutions innovantes pour optimiser votre pratique. Notre objectif est d'accompagner vos performances avec des produits fiables et un service client de qualité. Découvrez cette nouvelle activité au service de votre succès.

### **Ophthalmic en quelques chiffres :**

- 1 lentille sur 5 en France est distribuée par Ophthalmic Compagnie
- Des verres optiques certifiés Origine France Garantie
- Près de 200.000 références en stock
- Plus de 5 500 commandes par jour
- Plus de 10 000 opticiens clients
- Près de 150 salariés
- Une superficie de 6000 m<sup>2</sup> de locaux

# SOMMAIRE

## RÉFRACTION

p.4

• Databox RK Datalens	4
• Autoréfractomètre portable	5
• Réfracteur	6
• Projecteur et écran test	8
• Frontofocomètre	9
• Unité d'examen et options	10
• Meubles d'unité d'examen	12
• Accessoires de réfraction	13

## BIOMICROSCOPIE

p.16

• Lampes à fentes 2.6 et options	16
• Lampes à fentes 3.6 et options	17
• Accessoires lampe à fentes	18

## DIAGNOSTIC

p.20

• Topographe DEA - 520	20
• Topographe Meridia et Meridia Pro	22
• Champs visuels	24
• Retinographe	25
• Rétinographe portable	26
• Skiascope et Retinoscope	27

## ŒIL SEC

p.28

• Rexon - eye	28
• Accessoires Rexon - eye	29

## MATÉRIEL OPTICIEN

p.30

• Raineuse, polisseur de verres	30
• Polisseur de monture, Bain ultrasons	31
• Meuleuse automatique, palpeur et bloqueur	32
• Meuleuse manuelle	32
• Chaufferettes	33
• Tensiscopes et pupillometre	34
• Outillages d'atelier	35

## SÉCHERESSE OCULAIRE TRAITEMENT

p.42

• Dépistage, prévention de la sécheresse oculaire	42
• Traitement de la sécheresse oculaire	43

## SERVICES ET SAV Services, SAV et financement

p.45

• Garantie	45
• Financement	45
• Livraison, installation, mise en service et formation	45
• Assistance et contact	45
• Les frais de livraison	45
• Délais	45
• Réclamations	45
• Retour	45

## CGV OPHTALMIC 2025

p.47

• CGV Ophtalmic 2025	47
----------------------	----

# Auto-réfractomètre/ kératomètre

## RÉFRACTION

## RK-DATALENS

En plus des mesures automatiques de réfraction et de kératométrie précises et rapides, le RK-Datalens offre une large gamme d'options pour faciliter les examens et les adaptations en lentilles de contact :



- Estimation des rotations en lentilles toriques
- Mesure de la kératométrie périphérique
- Mesures précises du DHIV et diamètres pupillaires
- Rétro-illumination pour une inspection de la zone optique
- Mesure des rayons de courbure de base des lentilles rigides
- Estimation des amétropies résiduelles avec une sur-réfraction automatique

Unité de mesure  
**intelligente**



Le calculateur intelligent Databox permet de **calculer rapidement tous les paramètres lentilles en vue de maximiser les chances de succès** d'une première adaptation en lentilles de contact.

Le RK-Datalens **couplé au Databox** prend en compte les indications de l'utilisateur et les mesures de réfraction, kératométrie et biométrie **pour déterminer automatiquement tous les paramètres de lentilles à essayer en première intention.**

REF. MODE	COMMANDER	Code client :TESTOPHTA Ref. Porteur :test		Ophthalmic CONTACTOLOGIE	AFFICHAGE
M. MANUEL	RETOUR	DROIT HR 1 DAY	GAUCHE HR 1 DAY		ROTATION
	Sphère	-4.25	-4.25		
	Cylindre	0.00	0.00		
	Axe	0	0		
SM MANUEL	Addition				
	Diamètre	14.10	14.10		
SRA MANUEL	Rayon	8.60	8.60		
	Type de matériau	Silicone Hydrogel	Silicone Hydrogel		TAILLE
	Renouvellement	Journalière	Journalière		
	Type de correction	Sphérique	Sphérique		EFFACER
ILLUM	Boîte d'essai				
IMPRIMER	Tiroir				
	Emplacement				CONFIGURER

# Auto-réfractomètre portatif

RÉFRACTION

## AUTO-RÉFRACTOMÈTRE PORTATIF V-100

L'auto-réfractomètre V-100 vous permettra de détecter rapidement les anomalies de visions chez les patients de tout âge à partir de 6 mois.

Très ergonomique, non invasif et facile d'utilisation grâce à sa prise de mesure quasi instantanée, aussi bien en monoculaire qu'en binoculaire, à une distance de 1 mètre.

### Détection rapide des anomalies suivantes :

- Myopie
- Anisométrie
- Hypermétropie
- Strabisme
- Astigmatisme
- Anisocorie



### Caractéristiques :

- Ecran tactile
- Sans fil sur batterie
- Gestion des patients sur logiciel en Wi-Fi
- Impression des résultats en Wi-Fi ou Bluetooth

La prise de mesure de votre auto-réfractomètre portable V-100 vous donnera une facilité de diagnostic accrue aussi bien en déplacement qu'en utilisation statique, dans votre magasin ou cabinet.

Cela donnera accès à une réfraction objective pour vous permettre de réaliser une réfraction subjective complète de vos patients, jusqu'à la délivrance d'une paire de lunettes si nécessaire.



### RÉFRACTEUR MANUEL

# RMO-8

La tête de réfracteur manuelle RMO-8 permet de travailler simplement et efficacement vos corrections grâce à sa large plage de sphère et de cylindre.



#### Caractéristiques :

- Plage de puissance de +16,75D à -19,00D par pas de 0,25D
- Cylindre de 0 à 6,00D, par pas de 0,25D et axe de 0° à 180° par pas de 5°
- CCR pour une recherche rapide de l'astigmatisme
- Prisme pour équilibre binoculaire de 0 à 20D
- Réglage des écarts pupillaires de 50mm à 80mm
- Barre VP et convergence du réfracteur pour les tests en vision de près



## RÉFRACTEUR DIGITAL RTO-7

Réfracteur digital accompagné de sa console, le RTO-7 permet de travailler les corrections de vos patients de manière automatisée. Celle-ci est programmable et, grâce à son utilisation intuitive, elle permet de réaliser une réfraction subjective complète rapidement et efficacement.

### Caractéristiques :

- Possibilité de créer un programme dédié pour la simplification de vos tests, avec des corrections de -29,00D à +26,75D
- Verres CCR automatiques pour une recherche de cylindre et d'axe précise, de 0 à 8,75D et un axe par pas de 1°
- Méthode d'équilibre binoculaire, comme le test de Von Graefe, Maddox, etc.
- Capteur frontal, assurant la bonne position du patient sur l'appui front
- Grand écran tactile en couleur, inclinable et pivotant
- Ergonomie améliorée avec de grandes touches, pour une expérience praticien intuitive et une prise en main rapide
- Grâce à la mise en réseau, peut être couplé à un écran test, un auto-réfractomètre/kératomètre et un frontofocomètre pour une immersion totale dans la gamme OIS



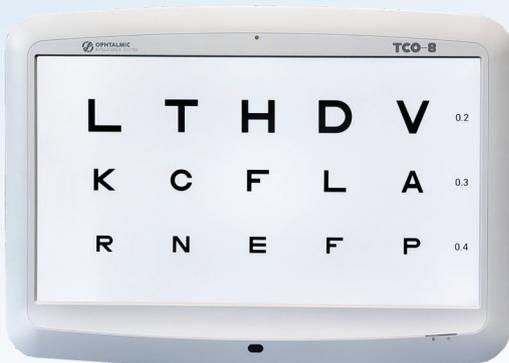
### > SUPPORT DE CONSOLE EN OPTION



### PROJECTEUR DE TESTS

## ACO-8

Projecteur LED haute qualité.  
Comprend différents tests en plus des lignes d'acuité : Echelle de Landolt, Echelle de Snellen etc.  
Peut être fixé sur le mât de votre unité d'examen de vue ou installé sur son pied.  
Acuité de 1/20<sup>ème</sup> à 20/10<sup>ème</sup>



### ECRAN DE TESTS

## TCO-8 ET TCO-8P

Ecran de tests LCD haute qualité de 23 pouces, commandable par Wi-Fi ou par câble, avec une distance réglable jusqu'à 8m, parfaitement adapté à une salle d'examen de vue plus courte. Optotypes, Echelle de Snellen, Echelle de Landolt, et tests enfant de 0,05 à 20/10<sup>ème</sup>. Images pédagogiques sur l'oeil et les défauts visuels. Existe en version Rouge/Vert ou en Polarisé pour l'équilibre binoculaire.  
Complété dans la gamme OIS avec le **RTO-7** pour une immersion totale.



### ECHELLE D'OPTOTYPES

## TCO-4

Echelle d'acuité à fixer avec rétroéclairage LED.

- Acuité de 1/10<sup>ème</sup> à 20/10<sup>ème</sup>
- Cadran de parent pour test d'astigmatisme
- Test dissociant rouge/vert avec Echelle de Snellen pour l'équilibre binoculaire



## FRONTOFOCOMÈTRE AUTOMATIQUE **LMO-8**

Le frontofocomètre automatique **LMO-8**, grâce à sa technologie front d'ondes, permet une mesure précise des puissances sur vos verres, avec une mesure automatique ou manuelle suivant le choix de l'utilisateur.

D'autres options sont également disponibles, comme la possibilité de calculer la transmission des UV et de la lumière bleue, sur un verre solaire ou optique, ainsi qu'une détection automatique du type de verre contrôlé.

Les résultats sont imprimables ou peuvent être, également, mis à disposition du **RTO-7** afin de débiter une réfraction complète sur la place d'un ancien équipement du patient, et ce grâce à une connexion filaire ou Wi-Fi.



## FRONTOFOCOMÈTRE AUTOMATIQUE **LMO-9**

Mesure automatique de toutes vos corrections de  $-40$  à  $+25$  dioptries et un cylindre allant jusqu'à 10 dioptries, ainsi qu'une lecture de la transmission UV et de la lumière bleue nocive, et les écarts pupillaires et hauteurs, le tout sur un écran LED de 7".

### UNITÉ D'EXAMENS **+OLIMPOS** OPHTALMIC INTELLIGENCE SYSTEM



- Inclus une colonne d'accessoires pour projecteur ou écran
- Table deux instruments pivotante et à translation incluse avec option d'élévation électrique
- Fauteuil tournant et ajustage électrique de la hauteur Incluable en option
- Tiroir et étagères pour les accessoires
- Bras de réfracteur motorisé ou manuel et lampe de vision de près en option

### UNITÉ D'EXAMENS COMPACTE

## **MIRA**

OPHTALMIC INTELLIGENCE SYSTEM

- Avec une colonne d'accessoires pour un projecteur et écran de test en option
- Plateau un instrument à translation
- Fauteuil pivotant et ajustage électrique de la hauteur. Incluable en option
- Bras de réfracteur motorisé ou manuel et lampe de vision de près en option



# Options unités d'examens

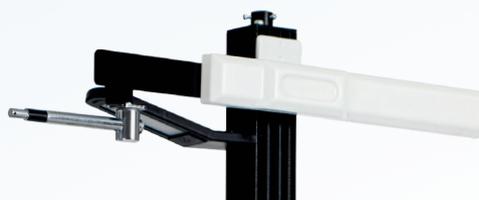
RÉFRACTION

## BRAS DE RÉFRACTEUR

> BRAS MANUEL



> BRAS MOTORISÉ



## OPTIONS D'UNITÉ D'EXAMENS

> REPOSE PIEDS



> LAMPE VP



> FAUTEUIL INCLINABLE



> SUPPORT D'ÉCRAN DE TESTS



> SUPPORT DE PROJECTEUR DE TESTS



> TABLE À ÉLÉVATION ÉLECTRIQUE (OLIMPOS UNIQUEMENT)





### Table d'examen **ES-18A**

- Table électrique pouvant accueillir 1 instrument
- Plateau de 54 cm x 45 cm
- Hauteur de table de 66 cm à 86 cm



### Table d'examen **ES-40L**

- Table électrique pouvant accueillir 2 instruments
- Plateau de 110 cm x 57,5 cm
- Hauteur de table de 66,5 cm à 86,5 cm



### Table d'examen **MBL-1**

- Stabilité à toute épreuve pour le support de forte charge
- Plateau 1 instrument de 68 cm x 43 cm
- À élévation électrique
- Hauteur de table réglable de 70 cm à 95 cm



### Table d'examen **MBL-2**

- Stabilité à toute épreuve pour le support de forte charge
- Plateau 2 instruments de 95 cm x 45 cm
- À élévation électrique
- Hauteur de table réglable de 70 cm à 95 cm

### TABOURET **TRO-6**



### TABOURET **TRO-8**



### FAUTEUIL D'EXAMEN

## **FEO-5**

- Chaise d'examen de vue réglable en hauteur par vérin de 46 à 60 cm en hauteur
- Accoudoir relevable et marche pieds
- Inclinable pour faciliter la pratique de certaines manipulations
- Charge maximale de 150Kg.



### FAUTEUIL D'EXAMEN

## **FEO-4**

Chaise d'examen de vue réglable en hauteur par vérin de 55 à 66 cm en hauteur, avec accoudoir relevable et marche pieds.

# Accessoires de réfraction

## RÉFRACTION

### LUNETTES D'ESSAI LEO-4



- Lunettes d'essai légères et confortables pouvant accueillir jusqu'à trois lentilles sur la face avant, ainsi qu'une lentille en face arrière sur chaque oeil.
- Branches réglables en inclinaison et longueur, écart pupillaire (de 48mm à 80mm) et rotation des lentilles sur 360°.

### LUNETTES D'ESSAI LEO-6



Lunettes d'essai, avec la possibilité de disposer 3 verres sur la face avant de la monture, ainsi que 2 verres supplémentaires sur la face interne, pour le test de l'addition.

### CYLINDRE CROISÉ CRO-4

- Cylindre croisé à retournement de  $\pm 0,25D$  et  $\pm 0,50D$ .



### BARRE À PRISMES PZO-4



- Barre de prisme de Berens horizontale.
- 16 déviations : 1, 2, 4, 6, 8, 10, 12, 14, 16, 18, 20, 25, 30, 35, 40, 45 dioptries. Matériau : polymère transparence «cristal». Fournie avec housse.

### VERRES D'ESSAI IVO-4



Malette de verres d'essai cerclés plastiques de diamètres 25mm. Comprend :

- 40 paires de verres convexes et concaves (de 0,12 à 20,00D)
- Prismes de 0,5D à 8,00D
- Cylindre croisé
- Accessoires (Maddox, rouge/vert, etc.)

### VERRES D'ESSAI METAL : VEO-6



- Malette de verres d'essai métal non diaphragmés, pour la réalisation de vos examens de la vue et vérification des corrections. Possibilité de commander les verres à l'unité

### DOUBLE FACE

### DFO-25 ET DFO-50



- Face binoculaire  $\pm 0,25D$  pour la vérification de la réfraction. Ecart pupillaire réglable. Monture métal et verre minéral résistant aux rayures.
- Existe en version  $\pm 0,50D$ .

Les lunettes d'essai LEO-4 sont des dispositifs médicaux de classe I, marqué CE, destinés aux professionnels de santé. Lire attentivement les précautions de sécurité et instructions avant utilisation. Fabricant : Lianyungang Tiannuo Optical Instruments Co. Ltd.

Les verres d'essai IVO-4 et IVO-6 sont des dispositifs médicaux de classe I, marqué CE, destinés aux professionnels de santé. Lire attentivement les précautions de sécurité et instructions avant utilisation. Fabricant : DANYANG XINGDA OPTICAL INSTRUMENTS Co. Ltd.

Le cylindre croisé CRO-4, le double face DFO-25 et DFO-50, le cache et maddox MCO-4N et MCO-4T sont des dispositifs médicaux de classe I, marqué CE, destinés aux professionnels de santé. Lire attentivement les précautions de sécurité et instructions avant utilisation.

## RÉFRACTION

### MADDOX MCO-4N

- Cache œil double fonction 1<sup>er</sup> coté Maddox rouge et 2<sup>ème</sup> coté Cache Oeil Noir



### MADDOX MCO-4T

- Cache œil double fonction 1<sup>er</sup> coté Maddox rouge et 2<sup>ème</sup> coté Translucide type Spielmann



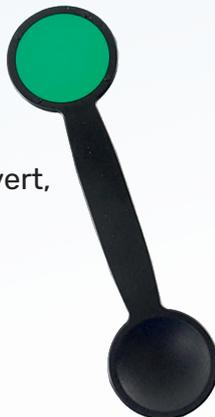
### MADDOX MCO-4R

- Cache œil noir avec maddox rouge, pour vos tests de phories



### MADDOX MCO-4V

- Cache œil noir avec maddox vert, pour vos tests de phories



### TEST DE DALTONISME CBO



- Test de daltonisme Farnsworth D15 permettant de dépister les anomalies de la vision des couleurs chez un patient

## Tables d'examen

Modèle	Table d'examen 1 instrument (ES-18A)	Table d'examen 2 instruments (ES-40L)	Table d'examen 1 instrument (MBL-1)	Table d'examen 1 instrument (MBL-2)
Taille	55 x 45 cm	110 x 57,5 cm	68 x 43 cm	95 x 45 cm
Hauteur du plateau	66 à 86 cm	66,5 x 86,5 cm	70 à 95 cm	70 à 95 cm
Type d'élévation	Electrique	Electrique	Electrique	Electrique
Poids maximum supporté	50 KG	180 KG		
Alimentation	220 V/50Hz ou 100 V/60Hz	220 V/50Hz ou 100 V/60Hz		
Puissance		220V		
Poids	21 KG	35 KG		

## RK DATALENS

MODES DE MESURE	
Mode R/K	Réfraction et Kératométrie continue
Mode REF	Refraction
Mode KER	Kératométrie
Mode CLBC	Mesure du rayon de courbure de base de lentille
Mode K(P)	Périphéral Keratometry
REFRACTION	
Distance Vertex (VD)	0.0/12.0/13.5/15.0
Sphère (SPH)	-30,00 à +25,00 (VD=12mm ; Pas : 0,12 et 0,25)
Cylindre (CYL)	0,00 à +/-10,00 (Pas : 0,12 et 0,25)
Axe (AX)	1° à 180° (Pas : 1°)
Signes cylindre	- ; + ; Mixte
Ecart pupillaires (PD)	10mm à 88mm
Diamètre pupillaire mini.	∅2,0mm
KERATOMETRIE	
Rayon de courbures	5.0 à 13.0mm (Pas : 0,01mm)
Puissance cornéenne	25,96 à 67.50D (indice cornéen = 1,3375 ; Pas : 0.05/0.12/0.25)
Astigmatisme cornéen	0.00 ~ -15.00 (Pas : 0.05/0.12/0.25)
Axe	1 ~ 180° (Pas : 1°)
ENVIRONNEMENT REQUIS	
Utilisation	Température : +10 à +40°C Humidité 30% à 85% RH Pression atmosphérique : 70 à 106 kPa
Stockage et transport	Température : -10 à +55°C Humidité 10% à 95% RH Pression atmosphérique : 50 à 106 kPa
AUTRES	
Diamètre cornéen	2.0 à 14.0mm (Pas : 0.1mm)
Mémoire	10 mesures pour chaque œil
Impression	Imprimante thermique avec fonction de découpe automatique
Moniteur	17,78cm(7inch) TFT-LCD (800 x 480 pixels inclinable/pivotant, fonction écran tactile)
Alimentation	AC100-240V, 50/60Hz
Dimensions	~ 260(l) x 500(L) x 450mm(H)
Weight	~20kg

## FRONTOFOMÈTRE LMO-8

SPÉCIFICATION	DÉTAILS
Puissance sphérique (SPH)	-25D à +25D (pas : 0,01 / 0,06 / 0,12 / 0,25D)
Puissance cylindrique (CYL)	0D à ±10D (pas : 0,01 / 0,06 / 0,12 / 0,25D)
Axe (AX)	0° à 180° (pas de 1°)
Puissance additionnelle	0 à +10D (pas : 0,01 / 0,06 / 0,12 / 0,25D)
Puissance de prisme	0 à 20 Δ
Transmittance (UV, Bleu)	0 à 100%
Mode de mesure	-, +, MIX
Mode cylindrique	Rectangulaire / Polaire
Affichage	Écran LCD couleur TFT 7,0 pouces, tactile
Longueur d'onde LED	525nm, 375nm (UV), 400nm (Bleu)
Diamètre de lentille	Max. environ 120 mm
Système de marquage	Type cartouche d'encre
Interface	RS-232C, USB
Imprimante	Imprimante thermique avec coupe automatique
Tension nominale	100-240V~, 50/60Hz
Consommation électrique	15-53VA
Dimensions	198(L) x 245(P) x 420(H) mm
Poids	Environ 5kg (uniquement l'équipement)

Le RK DataLens est un dispositif médical de classe Im, certifié par TÜV Nord Cert GmbH, CE 0044, destiné aux professionnels de santé. Lire attentivement les précautions de sécurité et instructions avant utilisation Fabricant Potec Co. Ltd.

Les tables d'examen sont des dispositifs médicaux de classe I, marqué CE, destinés aux professionnels de santé. Lire attentivement les précautions de sécurité et instructions avant utilisation. Fabricant : MABEL Makina Medikal Ticaret ve Sanayi A.S sauf les tables ES-18A et ES-40L, fabricant : Shanghai Mediworks Precision Instruments Co. Le frontofomètre LMO-8 est un dispositif médical de classe I, marqué CE, destiné aux professionnels de santé. Lire attentivement les précautions de sécurité et instructions avant utilisation. Fabricant : Potec Co. Ltd

# Lampes à fente et options

## BIOMICROSCOPIE



### LAMPE À FENTE **BIO-M2.6**

- Biomicroscope type Zeiss pour des examens de la surface oculaire de haute précision.

Le biomicroscope BIO-M 2.6, de type Zeiss, est idéal pour les examens de la cornée et des autres structures de l'œil. Il offre une excellente qualité d'image et est conçu pour une utilisation ergonomique. Ce modèle est compatible avec de nombreuses options, telles que des caméras digitales, pour améliorer les capacités d'examen et de diagnostic.

#### Caractéristiques :

- Format compact, prend très peu de place
- Eclairage LED type Zeiss (par-dessous)
- Réglage pour 5 grossissements différents : x6,3; x10; x16; x25; x40
- Ajustement dioptrique de  $\pm 8$  sur les oculaires
- Intensité lumineuse, diamètre de spot, largeur de fente et mentonnières ajustables
- Filtres sur l'éclairage, dont le bleu cobalt et filtre jaune pour l'observation à la fluorescéine

### **BIO-M2.9**

#### > OPTION **CAMÉRA DIGITALE**

- L'option de caméra digitale sur votre lampe à fente de type Zeiss permettra une observation détaillée des différentes strates de l'œil, avec la possibilité de capturer en détail les observations et les compiler dans un dossier patient pour un suivi optimal à chaque consultation.



# Lampes à fente et options

**BIOMICROSCOPIE**

## LAMPE À FENTE **BIO-M3.6**

• Biomicroscope type Haag-Streit, pour des examens de la surface oculaire de haute précision, ainsi que des différents composants de l'œil.

Lampe à fente à éclairage LED inclinable, de type Haag-Streit (par le haut), destinée à l'observation de l'œil et de ses annexes (paupières et pourtour des yeux), du segment antérieur (cornée, chambre antérieure et cristallin) jusqu'au segment postérieur (vitré et rétine) accessible grâce à des loupes spéciales.

### **Caractéristiques :**

- Eclairage LED type Haag-Streit (éclairage tour par-dessus)
- Réglage pour 5 grossissements différents : x6,3; x10; x16; x25; x40
- Ajustement dioptrique de  $\pm 8$  sur les oculaires
- Intensité lumineuse, diamètre de spot, largeur de fente et mentonnières ajustables
- Filtres sur l'éclairage, dont le bleu cobalt et filtre jaune pour l'observation à la fluorescéine
- Possibilité d'adapter un module de Caméra Digital ainsi qu'un module de Bilan Lacrymal



## **BIO-M3.9+**

### > OPTION **CAMÉRA DIGITALE**

L'option de caméra digital sur votre biomicroscope permettra une observation approfondie, une prise de photos et vidéos, le tout pour un suivi personnalisé de vos patients.

### > OPTION **BILAN LACRYMAL** (Uniquement pour **BIO-M3.9+**)

#### **Module permettant de réaliser 8 examens oculaires et de générer un rapport complet :**

- Analyse du film de larme et mise en évidence des zones de sécheresse
- Mesure de la hauteur du ménisque de larmes
- Observation et gradation des glandes de Meibomius avec lumière infrarouge
- Analyse automatique de l'hyperhémie conjonctivale bulbaire et périlimbique
- Visualisation précise de la surface épithéliale et des piquetés avec fluorescéine périlimbique



## IT17OR

### > OPTION TONOMÈTRE À APLANATION

Tonomètre à aplanation est un instrument qui est conçu sur la base du tonomètre de GOLDMAN. Adaptable sur les LAF de type Zeiss et Haag-Streit (deux modèles différents), il permet de mesurer la PIO de vos patients. Peut être installé en permanence sur vos lampes à fentes pour une utilisation plus ergonomique.



## IT17OZ



# Lampes à fente et options

**BIOMICROSCOPIE**

## CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

Modèle	BIO-M 2.6	BIO-M 2.9	BIO-M 3.6	BIO-M 3.9+
<b>Système d'observation</b>				
Type de système	Type Galiléen	Type Galiléen	Type Galiléen	Type Galiléen
Changement de grossissement	Tambour à 5 crans	Tambour à 5 crans	Tambour à 5 crans	Tambour à 5 crans
Grossissement	x6,3 ; x10 ; x16 ; x25 ; x40	x6,3 ; x10 ; x16 ; x25 ; x40	x6,3 ; x10 ; x16 ; x25 ; x40	x6,3 ; x10 ; x16 ; x25 ; x40
Résolution optique	2700 N lp/mm (200 lp/mm)	2700 N lp/mm (200 lp/mm)	2700 N lp/mm (200 lp/mm)	2700 N lp/mm (200 lp/mm)
Occulaires	12,5X	12,5X	12,5X	12,5X
Angle entre les oculaires	10°	10°	10°	10°
Ajustement de l'ecart pupillaire	52mm à 80mm	52mm à 80mm	52mm à 80mm	52mm à 80mm
Ajustement dioptrique	-8,00D à +8,00D	-8,00D à +8,00D	-8,00D à +8,00D	-8,00D à +8,00D
Champ de vision	Ø36,2mm ; Ø22,3mm ; Ø14mm ; Ø8,9mm ; Ø5,7mm ;	Ø36,2mm ; Ø22,3mm ; Ø14mm ; Ø8,9mm ; Ø5,7mm ;	Ø36,2mm ; Ø22,3mm ; Ø14mm ; Ø8,9mm ; Ø5,7mm ;	Ø36,2mm ; Ø22,3mm ; Ø14mm ; Ø8,9mm ; Ø5,7mm ;
<b>Système d'éclairage</b>				
Largeur de fente	0~14mm (spot rond à 14mm)	0~14mm (spot rond à 14mm)	0~14mm (spot rond à 14mm)	0~14mm (spot rond à 14mm)
Longueur de fente	1~14mm	1~14mm	1~14mm	1~14mm
Diamètre du spot	Ø14mm ; Ø8mm ; Ø3,5mm ; Ø0,2mm ;	Ø14mm ; Ø8mm ; Ø3,5mm ; Ø0,2mm ;	Ø14mm ; Ø10mm ; Ø5mm ; Ø3mm ; Ø2mm ; Ø1mm ; Ø0,2mm ;	Ø14mm ; Ø10mm ; Ø5mm ; Ø3mm ; Ø2mm ; Ø1mm ; Ø0,2mm ;
Angle de fente	0°~180°	0°~180°	0°~180°	0°~180°
Défocalisation de fente	Non	Non	5° ; 10° ; 15° ; 20°	5° ; 10° ; 15° ; 20°
Filtres	Anti-chaleur ; Rouge ; Bleu cobalt ; Jaune Wratten 12	Anti-chaleur ; Rouge ; Bleu cobalt ; Jaune Wratten 12	Anti-chaleur ; Neutre ; Rouge ; Bleu cobalt ; Jaune Wratten 12	Anti-chaleur ; Neutre ; Rouge ; Bleu cobalt ; Jaune Wratten 12
Type d'éclairage	LED	LED	LED	LED
Luminosité	>150klx	>150klx	>150klx	>150klx
<b>Alimentation</b>				
Tension en entrée	~100V~240V	~100V~240V	~100V~240V	~100V~240V
Fréquence en entrée	50Hz/60Hz	50Hz/60Hz	50Hz/60Hz	50Hz/60Hz
Courant nominal	1.2A	1.2A	1.2A	1.2A
Tension en sortie	LED 3V ; Fixation 15V	LED 3V ; Fixation 15V	LED 3V ; Fixation 15V	LED 3V ; Fixation 15V
<b>Emballage</b>				
Dimensions	740mm x 450mm x 530mm	740mm x 450mm x 530mm	740mm x 450mm x 530mm	740mm x 450mm x 530mm
Poids Brut	22kg	22kg	23kg	23kg
Poids Net	16kg	16kg	17kg	17kg
Caméra digitale	Non	Oui	Non	Oui
Capteur photo		12 M Pixels		12 M Pixels
Resolution photo		4056 x 3040		4056 x 3040
Format photo		JPEG		JPEG
Resolution vidéo		2592 x 1944		2592 x 1944
Images par seconde		30 FPS		30 FPS
Format vidéo		MP4 H.264		MP4 H.264
Exposition		Automatique		Automatique
Connexion PC		USB		USB
<b>Spécifications PC</b>				
Configuration PC		i5-10500T 8G de mémoire 25GB SSD + 1TB de stockage		i5-10500T 8G de mémoire 25GB SSD + 1TB de stockage
Resolution ecran		1920x1080 23,8 pouces		1920x1080 23,8 pouces
Systeme PC		Windows 10		Windows 10

# Segment antérieur

## DIAGNOSTIC

### TOPOGRAPHE DEA-520



La conception du cône de Placido permet une zone de projection plus grande pour une prise de mesures s'effectuant sur des milliers de points, garantissant une mesure complète et une analyse précise de la cornée.

Le DEA-520 est disponible dans sa version Topographe seul (DEA-520T), analyse de la sècheresse oculaire seule (DEA-520S), ou sur un combiné des deux (DEA-520TS).

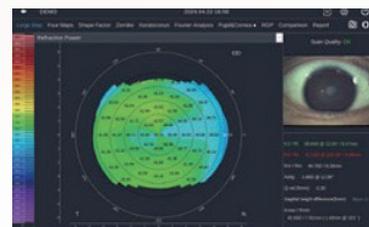
#### DEA-520T TOPOGRAPHE

Le DEA-520 est un topographe cornéen polyvalent, avec un écran embarqué.

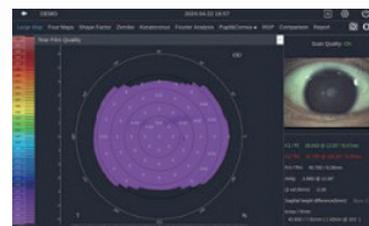
Il intègre un module d'analyse de la sècheresse oculaire en plus de la topographie cornéenne. Propose une analyse topographique du patient, avec la simulation d'imagerie sous fluorescéine basée sur la cornée du patient, afin de proposer les meilleures lentilles possibles. Mesure du diamètre de pupille. Permet un suivi post-opératoire à la suite d'une opération de la cataracte ou à la chirurgie réfractive grâce à l'analyse des aberrations de Zernike. Adaptation aisée des lentilles d'orthokératologie.

#### TOPOGRAPHIE

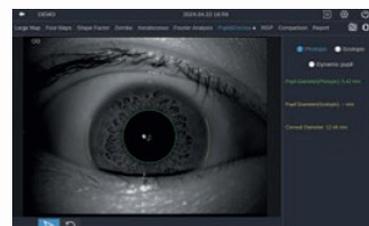
- Analyses topographiques
- Simulations des aberrations
- Adaptation lentilles
- Mesures de diamètres cornéen et pupillaire



Topographie



Qualité du film de larme



Diamètre de pupille



### DEA-520S

Fonction œil sec du DEA-520. Composé d'un questionnaire qui permettra de mettre en évidence certains facteurs physiologique ou environnementaux dans le cas d'un diagnostic de l'oeil sec, afin de faciliter le soin et le suivi de celui-ci. Prise de mesure non-invasive. Calcul du NIBUT, analyse des glandes de Meibomius (en quantité et état de santé), hauteur du ménisque de larmes, mise en évidence de la conjonctive, présence suffisante de lipides dans les larmes, analyse de la cornée et des larmes grâce à la Fluorescéine. Tout cela peut être analysé en direct à l'aide de l'écran digital intégré.



*Gradation automatique des glandes de Meibomius*

### Diagnostic de la sécheresse oculaire :

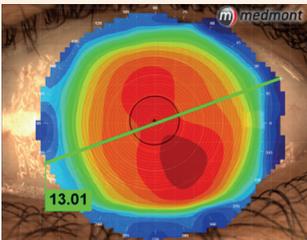
- Questionnaire sur la sécheresse oculaire
- Temps de rupture du film lacrymal non invasif
- Analyse des hyperémies conjonctivales
- Evaluation des glandes de Meibomius
- Analyse de la cornée avec Fluorescéine de sodium
- Mesure de la hauteur du ménisque lacrymal non invasif
- Epaisseur de la couche lipidique
- Analyse du bord libre des paupières

## DIAGNOSTIC

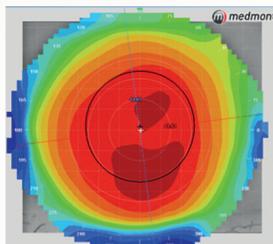
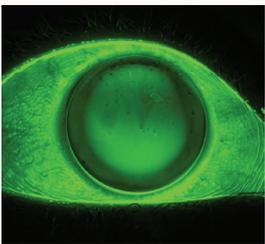
### TOPOGRAPHE MERIDIA CLASSIC TMO

Le topographe Meridia Classic de Medmont, grâce à sa technologie innovante, permet la plus large capture cornéenne sur le marché, offrant ainsi une adaptation accrue de vos lentilles de contact. La taille du cône et la distance pour la prise de mesure réduite permettent d'arriver à ce résultat, avec une mesure en prise unique allant à 11mm, et une capture multiple pour une couverture maximale allant jusqu'à 13mm.

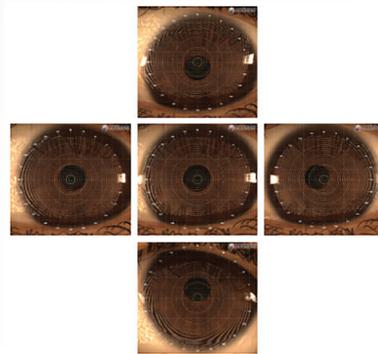
Très facile d'utilisation grâce à ses touches présentes sur l'appareil, ainsi qu'une assistance via le logiciel Medmont Studio.



*Prise de mesure de limbe à limbe*



*Fluorescéine et analyse axiale de la cornée*



*Prise de clichés pour analyse composée*



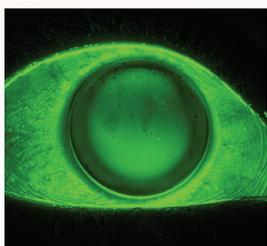
*Topographie*

*Infrarouge*

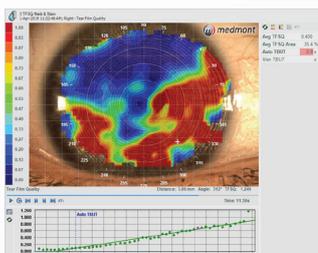
Dispositifs médicaux de classe IIa, marqué CE, destinés aux professionnels de santé. Lire attentivement les précautions de sécurité et instructions avant utilisation. Fabricant : Medmont International Pty Ltd

### TOPOGRAPHE MERIDIA PRO TMO-P

Avec le Topographe Meridia Pro, vous aurez l'opportunité d'approfondir l'examen chez votre patient, notamment grâce à un questionnaire sur la sécheresse oculaire et une observation détaillée des glandes de Meibomius. Toutes les captures, photos ou vidéos, de votre patient pourront être consignées dans son dossier grâce au logiciel Medmont Studio 7, pour un suivi personnalisé au fil des observations.



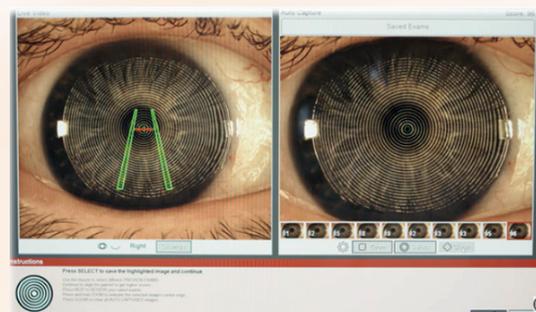
Fluorescéine



Analyse du film de larme avec zone de rupture



Observation infrarouge des glandes de Meibomius



**Capture de l'observation automatique, avec une gradation des images pour permettre de sélectionner les meilleurs clichés et avoir un bon taux de réussite !**



Lumière blanche



Bleu Cobalt

## CVO et CVEO champ visuel

Le champ visuel CVO et CVEO permet une mesure automatique de la pupille, ainsi qu'une surveillance et correction de la position des yeux grâce à sa conception automatisée. La périmétrie de seuil est complétée en 3 minutes. Les résultats sont précis et rapides, idéal dans le cas d'un diagnostic du glaucome et une évaluation fiable de la vision périphérique. La distance de test est de 300mm, avec différents modes et programmes pour la périmétrie statique et dynamique. Un signal sonore permet de prévenir le praticien dans le cas où l'oeil du patient ne serait plus dans la bonne position durant l'examen.

Existe en version avec écran intégré (CVEO) et sans écran (CVO).



*CVEO Champ visuel avec écran tactile intégré*

### **CARACTÉRISTIQUES :**

- Mode de détection : Périmétrie Statique
- Projection optique
- Plage de détection de 0° à 90°
- Surveillance vidéo dynamique en temps réel, surveillance physiologique des angles morts, courbe de suivi des yeux, alarme de décalage de la position des yeux
- Cibles rouge, bleu et blanc sur fond jaune ou blanc

## FCO-B Caméra rétinienne

Rétinographe non-mydriatique automatique qui vous permettra une analyse complète de la santé rétinienne et du nerf optique, afin de détecter et de suivre le plus précisément possible l'évolution des différentes pathologies pouvant affecté la vision du patient, comme la dégénérescence maculaire liée à l'âge (DMLA), la rétinopathie diabétique, décollement de rétine ou le glaucome. La prise de cliché en mosaïque permettra d'obtenir une imagerie complète de la rétine et une analyse simplifiée.



*FCO-B Caméra rétinienne*

### **CARACTÉRISTIQUES :**

- Intelligence artificielle : une prise en main en un clic, obtenez une image parfaite sans formation professionnelle
- Évitez les opérations manuelles complexes et les exigences strictes d'utilisation
- Capture rapide : en moins de 30 secondes, obtenez une photo des deux yeux
- Opération tactile, facile à utiliser ; l'interface du logiciel est simple
- Système optique et d'imagerie de haute qualité, garantissant la fidélité de l'image et présentant les détails du fond d'œil, fournissant des preuves diagnostiques fiables
- Mosaïque automatique, opération en un clic, montrant une large vue du fond d'œil

### FCO-P Caméra rétinienne portable

Rétinographe en couleur non-mydriatique portable avec son large écran tactile de 4"3 et ses 12 mégapixels pour un résultat en haute résolution. La mise au point se fait via la technologie de mise au point fractionnée automatique, ce qui permet d'avoir un focus rapide (quelques millisecondes), évitant ainsi les défauts induits par les mouvements du patient lors de la prise de vue. Les clichés ainsi pris peuvent être étudiés sur l'écran tactile avec la possibilité de zoomer ou alors exporter vers un ordinateur pour être archivés dans le dossier patient.



*FCO-P Caméra rétinienne*



#### **CARACTÉRISTIQUES :**

- Non mydriatique. Permet un gain de temps pour la prise de mesure
- Neuf points de fixations : couvre un champ de vision de 85° de la rétine
- Une seule image peut être prise pour détecter les pathologies du fond d'œil grâce à son champ de 45°
- Possibilité de zoomer sur l'écran ou d'exporter sur un écran plus large pour l'étude de cas spécifique
- Autonomie de 6 heures pour une meilleure ergonomie

### Pack **SKO-5** et **RSO-5** Skiascope et Rétinoscope

Le skiascope est un appareil de diagnostic permettant d'examiner les structures superficielles de l'œil, comme l'iris et la cornée, afin de déceler les problèmes liés à la surface oculaire. Il permet, également, de faire une analyse des aberrations réfractives, notamment les problèmes qui affectent la forme de la cornée, mais également d'évaluer l'intégrité de la surface de l'œil dans le cas d'une intervention chirurgicale de la cornée.



Le rétinoscope, quant à lui, permet une étude plus en profondeur de l'œil et de sa capacité à focaliser la lumière. Il permettra, également, de déterminer les différentes amétropies du patient, en particulier chez les enfants et les personnes n'ayant pas la capacité de donner une réponse intelligible lors d'un examen de la vue subjectif. L'examen ainsi réalisé est rapide et sans douleur.



*Peuvent être vendu en pack ou séparément*

## REO Rexon-Eye

Le Rexon-Eye® de Resono est un dispositif qui offre un traitement durable pour toutes les formes de syndrome de sécheresse oculaire. Il est doté de la technologie QMR (Quatum Molecular Resonance) qui est non invasive et vise à traiter les causes de la sécheresse oculaire. Appareil traitant la sécheresse oculaire par courant à faible intensité, favorisant la stimulation ainsi que la régénération des glandes lacrymales et de Meibomius pour permettre une guérison durable.



*Rexon Eye*



*Masque rexon eye*

Les options thérapeutiques actuellement disponibles pour traiter le syndrome de l'œil sec (DED Dry Eye Disease) reposent sur la lumière, la chaleur ou une action mécanique. Cependant, ces traitements visent principalement à soulager les symptômes à court ou moyen terme et sont généralement efficaces pour un seul type de DED : **le syndrome de l'œil sec évaporatif (EDED Evaporative Dry Eye Disease)**.

Rexon-Eye® est un traitement unique et révolutionnaire pour la DED, offrant une approche plus complète.

- Il fonctionne en appliquant un signal électrique de faible intensité et de haute fréquence à la surface de l'œil via des électrodes placées sur un masque.
- Cette méthode agit directement sur la cause de la maladie en réduisant l'inflammation et en stimulant la régénération naturelle des tissus et des cellules.

En ciblant les facteurs sous-jacents de la maladie de l'œil sec, Rexon-Eye® offre une solution plus durable par rapport aux traitements traditionnels qui ne se contentent que de soulager les symptômes.

Le traitement est réalisé en 4 à 6 séances de 20 minutes chacune, suivant la sévérité des symptômes, avec la possibilité de moduler pendant et entre chaque séance la puissance (de 1 à 10) suivant le ressenti du patient.

## MREO Malette Rexion-Eye

La malette Rexion-Eye®, pour un transport sécurisé, permettra un traitement à domicile ou un déplacement sécurisé de l'appareil.



## SREO Sachet individuel patient Rexion-Eye



Sachet patient, comprenant 6 masques étanches ainsi que 2 pads aimantés.

Permet de garantir l'hygiène d'utilisation pour les patients, les masques étanches pour empêcher un contact direct et les pads aimantés, pour délivrer le courant propre aux soins de l'œil sec.

## CREO Meuble de rangement pour Rexion-Eye

Le dispositif Rexion-Eye® est fourni avec un chariot polyvalent qui se transforme facilement pour un usage et un stockage pratique. Il est conçu pour un transport sans effort et peut être facilement plié.





### MGO-4 Raineuse manuelle

Raineuse semi-automatique pour opticiens possédant une profondeur de rainure ajustable sans palier de 0 à 0,7 mm d'un bord à l'autre du verre. La machine utilise des meules diamantées coniques. Elle est adaptée au rainage des verres organiques et minéraux de diamètre 23 à 78 mm et d'épaisseur de bord de 1,5 à 11 mm.

### MGO-5 Raineuse manuelle

Raineuse manuelle pour rainurage automatique ou manuel, avec différentes profondeurs (de 0 à 0,7 mm) pour une largeur de rainure de 0,6 mm, et un positionnement ajusté à l'épaisseur du verre, de 18 à 70 mm.



### LPA-4 Polisseur de verre automatique



Matériel de finition pour l'atelier, s'utilise comme la rainuseuse. Permet de polir la tranche du verre ou de votre biseau. Equipé d'un capot transparent pour un travail propre et qui permet de suivre la progression du polissage.

### LPM-4 Polisseur de monture manuel

Touret à polir, muni d'une pointe à gauche et à droite.  
Vitesse réglable de 2000 à 7000 tours/min.  
Carter de protection intégré. Permet le polissage de vos montures.



### BUO-4 Bain à ultrason

Bac à ultrason de 1L, pour le nettoyage de vos instruments d'atelier, verres et montures.

Dimensions : 18 cm x 16,5 cm x 18 cm  
Poids : 6,7 Kg

## MATÉRIEL OPTICIEN

### MEO-5B Meuleuse manuelle

Meuleuse manuelle pour opticiens permettant d'ébaucher ou d'améliorer la finition des verres organiques, minéraux et polycarbonates. La meuleuse peut accueillir 3 modèles de meules pour travailler l'ébauche, la finition ou le biseautage. L'alimentation de la meuleuse à main se fait en eau, au goutte à goutte, récupérée dans un réservoir ou évacuée par un tuyau. Différentes meules disponibles.



### MEO-5/1 Meule de rechange



Meule de rechange pour la meuleuse manuelle MEO-5. Différentes largeurs et différents grains disponibles  
W35 : Largeur 35 mm, grain dur sur 16 mm, grain fin sur 19 mm, sans rainure  
W35V : Idem, avec V de finition (une rainure pour façonner les biseaux)  
35V : Largeur de 35 mm en grain fin avec rainure pour façonner les biseaux  
W30 : Largeur de 30 mm avec grain dur et fin, sans rainure

### MEO-4C Meuleuse contre biseaux

Meuleuse manuelle type Diafine avec système d'écoulement de l'eau – meules coniques frontales, dispositif de lubrification par l'eau autonome. Ultra compacte, elle s'adaptera aisément aux ateliers étroits. Un switch permet de changer la rotation de la meule. Différentes meules de finitions sont disponibles sur ce modèle.



### MEO-4C/1 Meule de rechange



Meule de rechange pour la meuleuse manuelle MEO-4C. Différents grains disponibles.  
100 : Meule grain fin, sans V de finition  
100W : Meule gros grain, sans V de finition  
100V : Meule grain fin, avec V de finition

### FHO-5 Chaufferette compacte

Chaufferette compacte qui va permettre de cibler la zone de chauffe avec une température maîtrisée pouvant aller de 50°C à 110°C. La température y est uniforme pour un travail rapide et précis.



### FHO-6 Chaufferette

Chaufferette petit format, avec une température de chauffe réglable. Idéale pour le rhabillage des montures.



### FHO-4 Chaufferette



Muni d'un large support, cette chaufferette permettra de travailler facilement sur le rhabillage de vos montures. Deux modes de température : la basse température de 80°C à 100°C, la haute température permettant de travailler entre 130°C et 170°C.

## MATÉRIEL OPTICIEN

### TSO-4 Tensiscopie

Permet de vérifier la tension exercée sur le verre lors du montage, afin d'éviter de créer des distorsions dans les verres organiques et à terme faire des éclats.



### DGO Tensiscopie détecteur de gravures

Détecteur de gravure permettant de s'assurer du bon montage de vos verres progressifs. Dispose également d'un tensiscopie qui permettra de mettre en évidence les tensions qui pourrait affecter la durée de vie du verre, ainsi qu'une loupe éclairante pour finaliser le contrôle de vos verres avant livraison.



### PMO-4 Pupillomètre

Le pupillomètre digital dispose d'un bouton de mise au point réglable permettant d'ajuster l'écart pupillaire. Les résultats de mesure sont affichés sur l'écran numérique et les valeurs de mesure de l'œil gauche et de l'œil droit sont affichées séparément.

Mesure de 45 à 82mm par pas de 0,5mm en binoculaire et de 22,5 à 41mm en monoculaire.

Mise en arrêt automatique au bout d'une minute.



### PMO-5 Pupillomètre

Pour la prise des écarts pupillaires et demi-écarts, rapide et précise, depuis 30cm jusqu'à l'infini. Mise en veille automatique au bout d'une minute sans utilisation.



### SHO Outil d'assemblage système flex

Permet un montage facilité de vos branches FLEX. Livré avec tournevis et bloqueur pour avoir un montage rapide et aisé



### PCO-4 Pied à coulisse



Pied à coulisse pour mesurer vos dimensions de verres, avec une précision de 0,02mm

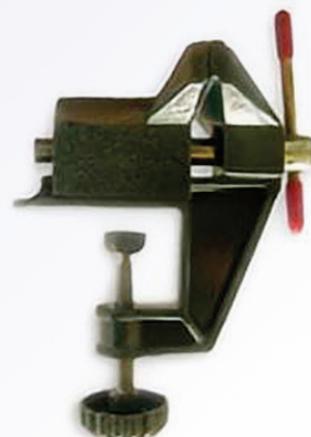
### PCO-4E Pied à coulisse électronique

Pied à coulisse digital avec un grand écran LCD facile à lire. Pied à coulisse numérique mesure jusqu'à 150 mm avec une précision de 0,02 mm.



### ETO-4 Etou

Etou avec 2 mors en caoutchouc - s'installe facilement pour une stabilité de travail et un blocage précis de la pièce à modifier



### TPO-4S Set de pince et tournevis



Support livré avec son jeu de pinces et tournevis, idéal pour travailler sur tout type de montage. Le support comprend des rangements d'appoint pour vos composants de monture, feutres, limes, pointe à tracer etc.

*Détails des pinces (de gauche à droite) :*

*Pince plate à bec demi-ronde*

*Pince à incliner*

*Pince à ménisquer*

*Pince à galber le pont*

*Pince pour ventouse*

*Pince pour ajuster les plaquettes*

*Pince coupante de face*

*Pince à bec courbe*

*Pince à rhabiller (mors nylon)*

*Tournevis : Deux tournevis plats, deux cruciformes, un tourne-ecrou et un torx (vis « étoile »).*

### TPO-4V Support pince et tournevis

Support très stable, ergonomique, compartiments pour stylo, marqueur, réglets, ciseau, boîte de rangement vis et plaquettes inclus sur les cotés.



### SLO-4 Set de petites limes

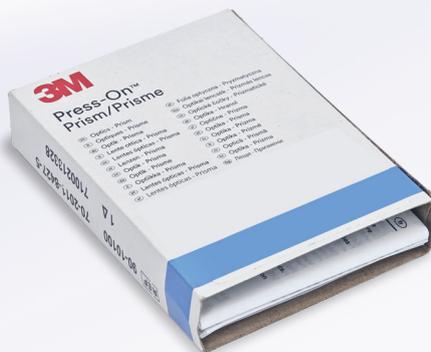
Set de 10 limes, pour la finition de vos différents montages type percée. Limes plates, rondes et semi-rondes.



### LIMO Lime plate

Lime plate, pour la retouche et les finitions de vos montures, l'ajustement et l'affûtage.





## PRESS-ON

On utilise les press-on comme thérapie pour strabisme (manifeste ou latent) et les problèmes musculaires ou neurologiques de l'œil.



## RYSER

Feuilles d'occlusion semi-transparentes applicables sur le verre optique de l'œil sain pour récupérer la fonction visuelle de l'œil plus faible.

Passage partiel de lumière selon une de 10 valeurs (de 1,0 jusqu'à l'occlusion totale de 0,0).



## CLIP

Disponibles en différentes coloris



## SPHO SPHEROMETRE INDICE 1,49 ET 1,60

Permet de mesurer les verres sphériques d'indices 1,49 et 1,60, de -20 à +20 dioptries

### STO-4 Set de tournevis

Set de 8 tournevis, idéal pour tous vos montages et rhabillages. Comprend 2 tournevis plats et 2 cruciformes, ainsi que 3 tournevis écrous et 2 tournevis Torx (vis « étoile »)



### STO-4M Mèches pour STO-4

Mèches de rechanges pour les tournevis du set STO-4.

### STO-5 Set de tournevis et mèches



Set de deux manches de tournevis avec 8 mèches interchangeables. Set de poche.

Mèches cruciformes, plates, tourne-écrou et Torx (vis « étoile »)

Dimensions : 11 x 7 cm

### RPO Ratelier pour pinces



Ratelier en métal pour le rangement des pinces



### GRANDE BOITE DE VIS ET PLAQUETTE **BVO-5**

Grande boîte de rangement déployable avec vis, plaquettes, écrous et cavaliers de différentes tailles. Idéal pour l'ouverture d'un magasin ou pour un opticien itinérant.

d= diamètre extérieur (tête de vis)

D= diamètre intérieur (tige de la vis)

L= longueur (longueur de la tige de vis)

TYPE D'ARTICLES	TAILLE dxDxL	QUANTITÉ
Bague épaulée en plastique	2,5x1,2x16	200 pcs
Bague épaulée en plastique	2,5x1,4x2,0	200 pcs
Bague épaulée en plastique	2,7x1,2x1,6	200 pcs
Bague épaulée en plastique	3,0x1,4x2,0	200 pcs
Cavaliers	1,4x0,8x7,0	60 pcs
Cavaliers	1,5x0,8x7,0	60 pcs
Douille simple	1,4x0,8x7,0	100 pcs
Douille simple	1,5x0,8x7,0	100 pcs
Vis cruciformes	1,8x1,0x36	100 pcs
Vis cruciformes	1,8x1,2x36	100 pcs
Vis cruciformes	1,8x1,4x39	100 pcs
Vis cruciformes	1,8x1,4x44	100 pcs
Vis cruciformes	2,0x1,4x23	100 pcs
Vis cruciformes	2,0x1,4x28	100 pcs
Vis cruciformes	2,0x1,4x32	100 pcs
Vis cruciformes	2,0x1,4x37	100 pcs
Vis cruciformes	2,0x1,4x41	100 pcs
Vis cruciformes	2,0x1,4x56	100 pcs
Vis cruciformes	2,0x1,4x70	100 pcs
Vis cruciformes	2,5x1,4x25	100 pcs
Vis cruciformes	2,5x1,4x42	100 pcs
Vis cruciformes	3,0x1,4x30	100 pcs
Vis plates	1,8x1,0x58	100 pcs
Vis plates	1,8x1,2x60	100 pcs
Vis plates	2,0x1,4x22	100 pcs
Vis plates	2,0x1,4x28	100 pcs
Vis plates	2,0x1,4x33	100 pcs
Vis plates	2,0x1,4x37	100 pcs
Vis plates	2,0x1,4x43	100 pcs
Vis plates	2,0x1,4x60	100 pcs
Vis plates	2,0x1,4x65	100 pcs
Vis plates	2,5x1,4x30	100 pcs
Vis plates	2,5x1,4x38	100 pcs
Vis plates	2,5x1,4x80	100 pcs
Vis plates	2,5x1,4x80	100 pcs
Vis plates	3,0x1,4x25	100 pcs
Capuchon	M1,2	100 pcs
Capuchon	M1,4	100 pcs
Capuchons PVC	M1,2	200 pcs

TYPE D'ARTICLES	TAILLE dxDxL	QUANTITÉ
Capuchons PVC	M1,4	200 pcs
Ecrou borgne étoile	2,2x1,2	150 pcs
Ecrou borgne étoile	2,2x1,4	150 pcs
Rondelles en plastique	2,5x1,2x0,5	400 pcs
Rondelles en plastique	3,0x1,4x0,5	400 pcs
Rondelles métalliques	2,5x1,2x0,3	400 pcs
Rondelles métalliques	3,0x1,4x0,3	400 pcs
Ecrou hexagonal standard	M1,2	200 pcs
Ecrou hexagonal standard	M1,4	200 pcs
Ecrou étoile standard	M1,2	200 pcs
Ecrou étoile standard	M1,4	200 pcs
Plaquette fine monobloc pour monture percée	12mm	20 paires
Plaquette silicone asymétrique vis	13mm	20 paires
Plaquette silicone asymétrique clip	13mm	20 paires
Plaquette silicone symétrique ovale vis	13mm	20 paires
Plaquette silicone symétrique ovale clip	13mm	20 paires
Plaquette silicone symétrique goutte vis	13mm	20 paires
Plaquette silicone symétrique goutte clip	13mm	20 paires
Plaquette symétrique ovale silicone "Primadonna"	13mm	20 paires
Plaquette silicone asymétrique vis	15mm	20 paires
Plaquette silicone asymétrique clip	15mm	20 paires
Plaquette silicone symétrique ovale vis	15mm	20 paires
Plaquette silicone symétrique ovale clip	15mm	20 paires
Plaquette silicone symétrique goutte vis	15mm	20 paires
Plaquette silicone symétrique goutte clip	15mm	20 paires
Plaquette asymétrique ovale silicone "Primadonna"	15mm	20 paires
Plaquette silicone symétrique rectangle vis	15mm	20 paires
Plaquette silicone symétrique rectangle clip	15mm	20 paires
Plaquette symétrique goutte silicone "Primadonna"	15mm	20 paires
Plaquette silicone symétrique goutte vis	17mm	20 paires
Plaquette silicone symétrique goutte clip	17mm	20 paires
Plaquette fine monobloc silicone ronde clip	9mm	20 paires
Plaquette fine monobloc silicone ronde clip	9mm	20 paires
Plaquette ronde silicone "Primadonna"	9mm	20 paires

## MATÉRIEL OPTICIEN



### BOÎTE DE PLAQUETTES

## BPO-4

Boîte de 10 compartiments comprenant des plaquettes à clipper et à visser, en PVC et Silicone.



### BOÎTE DE VIS

## BVO-4

Boîte de 10 compartiments comprenant des vis courantes, différentes tailles et longueurs, y compris vis magiques. Têtes plates et cruciformes.



### BOÎTE D'ÉCROUS ET CAVALIERS

## BEO-4

Boîte de 10 compartiments. Assortiment d'écrous (hexagonal), d'écrous borgnes (hexagonal), de cavaliers tailles 1,4mm, ainsi que de différentes tailles de rondelles, métal et plastique.



### PLAQUETTES A VIS COUSSIN D'AIR 13MM

Différents conditionnements sont disponibles (5 paires, 10 paires, 50 paires, 100 paires).



### PLAQUETTES A VIS EN TITANE 12MM

Différents conditionnements sont disponibles (5 paires, 10 paires, 50 paires, 100 paires).



### SET DE FILS NYLON **FNO-4**

Assortiment de différents fils nylon.

De haut en bas :

- Fil de nylon de diamètre 0,5 mm ; 20m
- Fil de nylon de diamètre 0,6 mm ; 20m
- Lèvre de diamètre 0,47 mm (partie supérieure des montures demi-cerclée) ; 10m
- Lèvre de diamètre 0,51 mm (partie supérieure des montures demi-cerclée) ; 10m
- Lèvre de diamètre 0,60 mm (partie supérieure des montures demi-cerclée) ; 10m
- Lèvre en T de 1,0 mm ; 5m
- Lèvre de T de 1,2 mm ; 5m
- Fil à drageoir « Cyrex » 1,2 mm ; 5m



### MARQUEUR ET CONSOMMABLES D'ATELIER

### **MKO-4**



### POINTE A TRACER

### **PTO**

Pour marquer vos éléments à façonner



# Sécheresse oculaire, du dépistage au traitement.

La sécheresse oculaire est une maladie multifactorielle, dont les 2 principaux facteurs sont :

- Le manque de sécrétion du composant aqueux des larmes
- une couche lipidique moins importante ou un dysfonctionnement des glandes de Meibomius, menant à une évaporation des larmes. 80% des personnes atteintes du syndrome de l'oeil sec sont un mixte de ces deux facteurs.

## Dépistage

du syndrome de l'oeil sec grâce aux équipements de la gamme OIS



## Complément alimentaire Hydrofeel Larmes

Avec une formule vitaminée unique 100% française et végétale. Les vitamines C et E ainsi que le Zinc protègent les cellules du stress oxydatif. Les Oméga 3 et 6 et le Zinc contribuent au maintien d'une vision normale.



## Prévention

# 2



## Gouttes oculaires OPTHALMIC HYDROFEEL yeux secs et allergiques.

FORMULATION UNIQUE : association de 3 agents hydratants, apaisants et lubrifiants combinés à des agents aux propriétés anti-inflammatoires, antioxydantes et cicatrisantes.  
Sans conservateurs

# 3

## Traitement

de la  
sècheresse  
oculaire

Le dispositif **Rexon-Eye®** permet de traiter la source du problème grâce à la **technologie QMR**, en permettant la différenciation et la multiplication des CSM (Cellules Souches Mésenchymateuses) en cellules utiles à la régénération des glandes de Meibomius et Lacrymales.



Rexon Eye



Masque Rexon Eye

## Les soins d'hygiène Palpébrale (SHP)

diminuent de plus de 50% la charge bactérienne sur la paupière<sup>1</sup>. L'élimination de la surface oculaire des produits de sécrétion et de dégradation bactérienne aura de surcroît un effet sur l'inflammation et sur le cercle vicieux physiopathogénique de l'œil sec<sup>2</sup> inflammatoires, antioxydantes et cicatrisantes.  
Sans conservateurs



Gouttes oculaires Ophthalmic Hydrofeel yeux secs et allergiques est une solution contre la sécheresse oculaire. Ce dispositif médical est un produit de santé réglementé de Classe IIa qui porte au titre de cette réglementation le marquage CE 0051 – Fabricant : COC Farmaceutici srl. Cette solution permet de soulager la sécheresse oculaire légère à modérée. Lire attentivement les mentions figurant sur l'étiquetage pour une utilisation correcte. Ces dispositifs médicaux ne sont pas pris en charge par l'Assurance Maladie.

Les lingettes Ophthalmic Hydrofeel Hygiène des paupières sont des lingettes périoculaires non stériles. Ce dispositif médical est un produit de santé réglementé de Classe I – Fabricant : Promeia. Ce dispositif permet l'hygiène des paupières. Lire attentivement les mentions figurant sur l'étiquetage pour une utilisation correcte. Ce dispositif médical n'est pas pris en charge par l'Assurance Maladie.

1-Peral A, Alonso J, Garcia-Garcia C et al. Importance of lid hygiene before ocular surgery : qualitative and quantitative analysis of eyelid and conjunctiva microbiota. Eye Contact Lens. 2016;42(6):366-70.

2-Baudouin C, Messmer EM, Aragona P et al. Revisiting the vicious circle of dry eye disease : a focus on the pathophysiology of meibomian gland dysfunction. Br J Ophthalmol. 2016;100(3):300-6.

**QMR**®  
Rexon-Eye®



REXONEYE

Le principal avantage de la **technologie QMR** du dispositif **Rexon-Eye®** est qu'il traite la source du **DED (Dry Eyed Disease)** en plus des symptômes.

- Champs électriques haute fréquence à faible puissance
- Pour tous les types de sécheresse oculaire (déficit en eau et évaporative)
- 4 traitements espacés d'une semaine
- Rémission des symptômes à long terme, pendant au moins 12 mois (Pedrotti 2017)
- Réduction de l'OSDI (Ocular Surface Disease Index) de 18,8 points<sup>3</sup>
- Traitement non invasif et agréable
- Stimulation de la régénération des tissus par QM scientifiquement prouvée<sup>4</sup> et observée également dans d'autres domaines médicaux (Fraccalvieri 17)
- Pas besoin d'une configuration spéciale de salle
- Moins de manipulation du patient
- Réduction de l'inflammation oculaire post-opératoire

3-Pedrotti E, et al. Br J Ophthalmol 2017;101:814-819. doi:10.1136/bjophthalmol-2016-308678

4-Sella S, Adami V, Amati E, Bernardi M, Chieriegato K, Gatto P, et al. (2018) In-vitro analysis of Quantum Molecular Resonance effects on human mesenchymal stromal cells. PLoS ONE 13(1): e0190082.



## Accès à l'Univers Ophtalmic

Large choix de produits et d'options innovantes pour gagner en efficacité et faciliter vos tâches au quotidien



## Garantie 2 ans

Réparation ou remplacement des pièces défectueuses ou du produit complet.  
Accès au support technique pour assistance et dépannage.  
(Se référer aux conditions générales de ventes OIS)



## Support et assistance

Assistance pour toutes vos demandes, avec des délais d'interventions rapides



## Solution de financement

Solution de financement des instruments avec nos partenaires sur 60 mois. (Se référer aux Conditions Générales de Vente (CGV) du partenaire financier qui est le financeur du dossier.)

## CONTACTS

### Numéros et adresses mails dédiés et gratuits

- > du lundi au jeudi de **9h à 19h**
- > le vendredi de **9h à 17h**

#### SERVICE COMMERCIAL :

Par tél. : 01 49 90 74 83

Par email : OIS@ophtalmic.fr

#### SERVICE TECHNIQUE ET SAV :

Par tél. : 01 49 90 74 87

Par email : support-ois@ophtalmic.fr

# Index

ARTICLE	PAGE
Autoréfractomètre portable	5
Autoréfractomètre-Keratomètre	4
Bac/Bain à ultrason	33
Barre à prisme	13
Bloqueur manuel	31
Boîte de plaquettes	42
Boîte de vis	42
Boîte d'écrous et cavaliers	42
Bras de réfracteur automatique	11
Bras de réfracteur manuel	11
Champ visuel	24
Chaufferette	35
Cylindre croisé	13
Disque de feutre (pour polisseur de monture)	33
Double face	13
Echelle d'optotypes	8
Ecran de test	8
Etau	37
Fauteuil d'examen	12
Fauteuil inclinable	11
Fil drageoir	43
Fil nylon	43
Frein électromagnétique	11
Frontofocomètre automatique	9
Grande boîte de vis	41
Lampe à fente BIO-M2.6 (type Zeiss)	16
Lampe à fente BIO-M3.6 (type Haag-Streit)	17
Lampe VP	11
Lèvres (pour monture nylon)	43
Limes	38
Lunette d'essai	13
Maddox	14
Marqueur POSCA	43
Meuleuse automatique	30
Meuleuse manuelle	34
Option bilan lacrymal BIO-M.9+	17
Option caméra digitale BIO-M2.9	16
Option caméra digitale BIO-M3.9	17
Outil d'assemblage système flex	37
Palpeur	31
Pastilles adhésives	43
Pied à coulisse	37
Pince à extraire les plaquettes	39
Pince brucelle	39
Pincettes pour percée	39
Polisseur de monture manuel	33
Polisseur de verre automatique	32
Projecteur de tests	8
Pupillomètre	36
Raineuse manuelle	32
Réfracteur digital	7
Réfracteur manuel	6
Repose pieds	11
Rétinographe portable/Caméra rétinienne portable	26
Rétinographe/Caméra rétinienne	25
Rétinoscope	27
Rexon-Eye	28
Set de pince et tournevis	38
Set de tournevis	40
Skiascope	27
Support d'écran de tests	11
Support projecteur de tests	11
Table à élévation électrique (OLIMPOS)	11
Table d'examen	12
Tabouret	12
Tensiscope	36
Test de daltonisme	14
Tonomètre à aplanation	18
Topographe DEA-520	20-21
Topographe Méridia	22-23
Unité d'examen MIRA (1 instrument)	10
Unité d'examen OLIMPOS (2 instruments)	10
Verres d'essai	13

# CONDITIONS GENERALES DE VENTE 2025

OPHTALMIC COMPAGNIE

Bâtiment Eddington ZA-Paris Nord 2 -33, rue des Vanesses – CS55306 Villepinte – 95940 Roissy CDG Cedex - France

N° Siret : 35249054400041

N° TVA : FR51352490544

N° d'identifiant unique Citeo : FR233036\_01JMMR

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après, « CGV ») sont applicables à compter

du 1<sup>er</sup> janvier 2025. Elles annulent et remplacent toute version précédemment adressée ou remise.

## ARTICLE 1 – OBJET

**1.1.** Les présentes CGV constituent le socle unique de la négociation commerciale entre les parties. Elles sont transmises à tout professionnel qui en fait la demande et figurent sur le site [www.ophtalmic-espace.fr](http://www.ophtalmic-espace.fr). Elles ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles OPHTALMIC COMPAGNIE (ci-après « OPHTALMIC ») fournit aux acheteurs professionnels, en particulier les opticiens détaillants, ophtalmologistes, orthoptistes, grossistes et centrales d'achat (ci-après, le « Client »), des verres optiques, des lentilles de contact et solutions d'entretien (ci-après les Produits d'optique) ainsi que des instruments d'optique et du matériel d'atelier (ci-après les Instruments et Matériels), l'ensemble étant dénommé « Produits ». Le Client s'il dispose d'un compte ; (ii) par fax (lentilles : 0 820 777 515 / Verres : 0 820 777 542) ; (iii) par téléphone (lentilles : 0 820 777 510\* / verres : 0 820 040 142\*) (\*N° contact majoré : 0.12€/min + prix d'un appel local) ; (iv) par courrier électronique à l'adresse suivante : [commandes@ophtalmic.fr](mailto:commandes@ophtalmic.fr) ou [ois@ophtalmic.fr](mailto:ois@ophtalmic.fr) pour les Instruments et Matériels.

**3.2.** Les commandes deviennent définitives dès leur acceptation expresse par OPHTALMIC et ne peuvent ni être modifiées, ni être annulées par le Client. L'accusé de réception de la commande et l'acceptation de celle-ci sont confirmés par l'envoi d'un mail ou par tout autre moyen au choix d'OPHTALMIC. En aucun cas, l'accusé de réception de la commande par d'OPHTALMIC ne saurait être assimilé à une acceptation de celle-ci. Chaque commande est personnelle et incessible.

**3.3.** A moins qu'il n'en soit convenu autrement par écrit avec OPHTALMIC, le fait de passer commande entraîne pour le Client, son acceptation pleine et entière des présentes CGV, la reconnaissance d'en avoir pris connaissance et la renonciation à se prévaloir de ses propres conditions d'achat.

**3.4.** OPHTALMIC s'engage à répondre aux commandes en fonction de leur ordre d'arrivée et de la disponibilité des Produits.

**3.5.** OPHTALMIC se réserve le droit de refuser ou d'accepter partiellement toute

les produits (ci-après « les Produits »). Les présentes CGV s'appliquent donc aux Produits dans leur ensemble, sauf dispositions spécifiques expressément précisées s'appliquant à telles ou telles catégories de produits.

**1.2.** Toute condition contraire aux présentes CGV opposée par le Client sera, à défaut d'acceptation expresse par OPHTALMIC, inopposable à OPHTALMIC, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance. Le fait qu'OPHTALMIC ne se prévale pas à un moment donné d'une quelconque stipulation des présentes CGV ne saurait être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de ladite stipulation.

**1.3.** Les présentes CGV ne sont pas applicables aux location longue durée (« leasing ») des « grands matériels » (voir en ce sens le catalogue Instruments et Matériels 2025 d'OPHTALMIC »).

commande présentant un caractère anormal ou en cas de non-respect par le Client des informations requises au titre de la prise de commande telles que précisées ci-avant. Une commande anormale s'entend d'une commande ou une succession de commandes qui seraient inhabituelles en cas de hausse de tarif, lorsque le volume moyen commandé par le Client entre l'annonce de la hausse de tarif par OPHTALMIC et le moment où la hausse est appliquée, est supérieur de plus de quinze pour cent (15%) du volume commandé en moyenne sur l'année.

## ARTICLE 4 – DOCUMENTS COMMERCIAUX

**4.1.** Les informations qui figurent dans les documents commerciaux d'OPHTALMIC n'ont qu'une valeur indicative. OPHTALMIC se réserve le droit de les modifier et/ou de les compléter à tout moment pour tenir compte, notamment, de l'évolution des données techniques et économiques de son activité et des Produits ainsi que de la réglementation applicable.

**4.2.** OPHTALMIC se réserve le droit d'apporter, à tout moment, toute modification et/ou suppression qu'il juge utile et/ou nécessaire à ses Produits et/ou services. En cas de désaccord avec le Client sur la version des CGV à appliquer, la date mentionnée sur les CGV fera foi, à moins que l'usage entre les Parties ne permette de retenir une version plus récente.

## ARTICLE 2 – TERRITOIRES

Les présentes CGV s'appliquent au monde entier à l'exception des Pays du Maghreb (Algérie, Libye, Maroc, Sahara occidental, Mauritanie, Tunisie) étant néanmoins précisé que les Instruments et Matériels sont commercialisés en France et en Belgique uniquement.

## ARTICLE 3 – COMMANDES

**3.1.** Pour être valable, la commande doit préciser les informations suivantes : la quantité de Produits commandés, leur(s) marque(s), leur(s) référence(s), le(s) prix convenu(s), le lieu et la date de livraison. Le Client peut passer commande (i) par EDI (espace client sécurisé de téléchargement des catalogues EDI accessibles à l'adresse [https://www.ophtalmicespace.fr/Espace\\_client/](https://www.ophtalmicespace.fr/Espace_client/))

## ARTICLE 5 – CONDITIONS FINANCIERES

**5.1.** Les prix sont exprimés en euros et s'entendent hors taxes, transport non compris, sur la base des tarifs valables au jour de la commande et figurant dans le barème de prix unitaires communiqué au Client ou dans les catalogues OPHTALMIC. Les prix sont majorés de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) applicable au jour de la commande.

**5.2.** Tout impôt, taxe, droit ou autre prestation à payer en application de la réglementation française ou d'un pays importateur ou d'un pays de transit sont à la charge du Client.

**5.3.** En cas de lancement d'un nouveau produit OPHTALMIC, le barème des prix unitaires sera complété et adressé au Client dans les meilleurs délais. Ce nouveau produit sera dès lors automatiquement soumis aux présentes CGV à moins qu'il n'en soit expressément indiqué autrement par OPHTALMIC.

**5.4.** Des frais de gestion d'un montant de 5€ HT (cinq euros hors taxe) par facture liés à l'édition des factures sont appliqués au Client. Dans le cas d'un règlement par virement ou par chèque, des frais de traitement d'un montant de dix euros hors taxe (10€ HT) seront facturés au Client.

**5.5.** Le tarif peut faire l'objet d'une révision par OPHTALMIC, afin de tenir compte notamment de l'évolution des prix des matières premières, des coûts des emballages, des prix de l'énergie, de toutes

# CONDITIONS GENERALES DE VENTE 2025

OPHTALMIC COMPAGNIE

Bâtiment Eddington ZA-Paris Nord 2 -33, rue des Vanesses – CS55306 Villepinte – 95940 Roissy CDG Cedex - France

N° Siret : 35249054400041

N° TVA : FR51352490544

N° d'identifiant unique Citeo : FR233036\_01JMMR

modifications d'origine légale ou réglementaire et plus généralement de tout évènement extérieur à OPHTALMIC ayant une incidence sur les coûts de production ou de commercialisation des Produits. Le nouveau tarif sera communiqué au Client dans un délai de huit (8) semaines précédant son entrée en vigueur, sauf circonstances exceptionnelles qui justifieraient un délai plus court.

## ARTICLE 6 – PAIEMENT

### 6.1 – Facturation

Pour chaque vente, une facture électronique est émise au Client au moment de la livraison. En cas de pluralité de livraisons sur un même mois à un Client, une facture récapitulative des commandes passées est établie dans le mois civil de la livraison des Produits ayant fait l'objet de bons de livraison. Un lien permettant de télécharger la facture au format PDF sécurisé (certificat RGS), conformément à l'article 289-VII 2° du Code Général des Impôts, est adressé au Client par e-mail. Les factures sont également disponibles sur l'espace client du site d'OPHTALMIC. Par exception à ce qui précède, les Clients qui auront expressément notifié leur refus de recevoir des factures sous forme électronique, les recevront par courrier au format papier.

### 6.2 – Lieu de paiement

Toutes les factures sont payables au siège social d'OPHTALMIC à savoir : OPHTALMIC COMPAGNIE Z.A. Paris Nord II Bât. Eddington – 33, rue des Vanesses, CS 55 306 Villepinte - Roissy CDG cedex. OPHTALMIC se réserve le droit de subroger un tiers (banque, factor, etc.) dans tous ses droits au recouvrement.

### 6.3 – Conditions de paiement

**6.3.1.** Sauf convention expresse contraire, le règlement des factures d'OPHTALMIC s'effectue dans un délai de trente (30) jours fins de mois à compter de l'émission de la facture, par prélèvement automatique sur compte bancaire ou postal, ainsi que par virement bancaire et par chèque.

**6.3.2.** S'agissant des Instruments et Matériels, les commandes doivent être réglées comptant et en tout état de cause préalablement à la livraison. En cas d'accord par OPHTALMIC de règlement après la livraison, les factures émises par OPHTALMIC s'effectuent dans un délai de trente (30) jours à compter de l'émission de la facture.

**6.3.3.** OPHTALMIC se réserve le droit d'exiger des garanties financières de la part du Client à tout moment.

**6.3.4.** En cas de paiement anticipé du Client, aucun escompte ne sera accordé.

### 6.4 – Retard et défaut de paiement

**6.4.1.** En cas de retard de paiement, OPHTALMIC pourra suspendre toutes les commandes en cours jusqu'au complet règlement du prix par le Client, sans préjudice de ses autres droits.

**6.4.2.** Toute somme figurant sur la facture non payée à l'échéance entraîne de plein droit, dès le jour suivant la date de règlement portée sur ladite facture, sans nécessité de mise en demeure, l'exigibilité de pénalités de retard au taux de treize pour cent (13%) sur la somme due en principal. Une indemnité de retard pour frais de recouvrement d'un montant forfaitaire de quarante euros (40€) sera exigible de plein droit. Dans le cas où les frais de recouvrement exposés seraient supérieurs à ce forfait, une indemnisation complémentaire pourra être demandée. Sauf convention particulière, le montant de ces intérêts de retard pourra faire l'objet d'une facturation à part et sera imputé de plein droit sur toute remise, ristourne ou rabais qui pourrait être appliqué par OPHTALMIC.

**6.4.3.** En cas de défaut de paiement dans un délai de huit (8) jours calendaires après l'envoi d'une lettre de mise en demeure restée infructueuse, la vente des Produits en cause sera résolue de plein droit et OPHTALMIC pourra demander la restitution des Produits et initier toute action judiciaire afin d'obtenir réparation de son entier préjudice. En outre, OPHTALMIC pourra choisir de résoudre les commandes en cours (qu'elles soient livrées ou en cours de livraison ; que leur paiement soit échu ou non) et exiger le paiement de toutes les créances qu'il détient à l'égard du Client.

**6.4.4.** En aucun cas les paiements du Client ne peuvent être suspendus, ni faire l'objet d'une quelconque compensation sans l'accord exprès écrit et préalable d'OPHTALMIC. Tout paiement partiel s'imputera d'abord sur la partie non privilégiée de la créance, puis sur les sommes dont l'exigibilité est la plus ancienne.

## ARTICLE 7 – FRAIS DE PORT

### 7.1 – Livraison en France Métropolitaine

**7.1.1.** Commande de Produits d'optique (hors les cas spécifiques prévues aux articles 7.1.2 et 7.1.3 ci-après).

Pour toute commande, les frais de livraison sont de sept euros et trente centimes hors taxes (7.30€ HT).

### 7.1.2. Commande de lentilles d'essais de la marque OPHTALMIC

Pour toute commande, les frais de livraison sont de sept euros et trente centimes hors taxes (7.30€ HT). Les frais de livraison ne seront pas facturés si la commande s'ajoute

à une commande de lentilles et/ou de verres optiques réalisée le même jour. OPHTALMIC est seule décisionnaire de l'envoi de lentilles d'essais au Client.

### 7.1.3. Commande de solutions d'entretien

Le franco de port pour les solutions d'entretien, c'est-à-dire la prise en charge des frais de livraison par OPHTALMIC, est appliqué pour toute commande à partir d'un montant de trois cent euros nets hors taxes (300€ nets HT). En dessous de ce seuil, une participation forfaitaire de huit euros et cinquante centimes hors taxes (8.50€ HT) sera facturée en sus au Client.

### 7.1.4. Commande d'Instruments et Matériels

Les frais de livraison sont à la charge du Client. Ils sont définis dans le catalogue technique OIS.

## 7.2 – Livraison hors France Métropolitaine et à l'étranger

Les emballages, conditionnements, assurances, débours et frais de port seront facturés en sus, selon un tarif qui sera préalablement communiqué au Client.

## ARTICLE 8 – LIVRAISON

### 8.1 – Modalités de livraison

**8.1.1.** La livraison des Produits s'entend comme la mise à disposition des Produits au Client (ou son transporteur) dans les locaux d'OPHTALMIC (Incoterm EXW 2020).

**8.1.2.** Si le Client est muni d'un coffre de nuit conforme aux normes de livraisons d'OPHTALMIC et si le volume des Produits commandés est inférieur à deux kilos (2 kg), les colis pourront être livrés de nuit.

### 8.2 – Délais de livraison

**8.2.1.** Les livraisons ne sont opérées qu'en fonction des disponibilités et dans l'ordre d'arrivée des commandes. OPHTALMIC pourra procéder à des livraisons partielles en cas de pénurie ou de rupture de stock des Produits commandés sans que le Client ne puisse prétendre au versement ni de dommages et intérêts ni d'indemnités quels qu'ils soient.

**8.2.2.** Pour éviter tout risque de détérioration, les commandes de lentilles et de produits d'entretien sont expédiées séparément.

**8.2.3.** Les délais de livraison communiqués au Client ou figurant dans les catalogues OPHTALMIC, sont fournis à titre indicatif. Les dépassements de délai de livraison ne peuvent en aucun cas donner lieu à des dommages et intérêts, ou à une retenue, ou à l'annulation des commandes en cours.

**8.2.4.** Toutefois, si dans un délai d'un (1) mois après la date indicative de livraison, le Produit n'a pas été livré, pour toute autre cause qu'un cas de force majeure, la vente

# CONDITIONS GENERALES DE VENTE 2025

OPHTALMIC COMPAGNIE

Bâtiment Eddington ZA-Paris Nord 2 -33, rue des Vanesses – CS55306 Villepinte – 95940 Roissy CDG Cedex - France

N° Siret : 35249054400041

N° TVA : FR51352490544

N° d'identifiant unique Citeo : FR233036\_01JMMR

pourra alors être résolue à la demande d'OPHTALMIC ou du Client. Le Client pourra obtenir restitution de l'acompte éventuellement versé, et le remboursement du prix de sa commande, à l'exclusion de toute autre indemnité ou dommages et intérêts.

**8.2.5.** En cas de retard de la livraison, le Client devra avertir le service client, par téléphone, par courrier, ou par courrier électronique, dans un délai de vingt-quatre heures(24h) à compter de la date indicative de livraison des Produits.

### 8.3 – Refus/Retard de livraison imputable au Client

Le Client s'engage à récupérer les Produits dans les sept (7) jours calendaires qui suivent la réception de l'avis de mise à disposition, faute de quoi, OPHTALMIC considérera que la vente est résiliée par le Client, aux torts exclusifs de celui-ci. Des frais de stockage et de transport d'une valeur forfaitaire de quinze euros hors taxes (15€ HT) seront facturés au Client, sans préjudice de toute autre indemnité qu'OPHTALMIC pourrait réclamer sur justificatifs. Pour les Instruments et Matériels, ces frais de stockage et de transport figurent dans le catalogue technique IOS.

### 8.4 – Risques – transport

**8.4.1.** Quelle que soit la destination des Produits et les conditions de vente, la livraison est réputée effectuée et les risques sont transférés au Client, dès la mise à disposition des Produits au client ou son transporteur dans les locaux d'OPHTALMIC.

**8.4.2.** Il en résulte que les Produits voyagent aux risques et périls du Client, même s'ils sont vendus « franco de port » et ce quelles que soient les conditions de transport et/ou de paiement convenues.

**8.4.3.** Dans le respect des dispositions de l'article L133-1 et suivants du Code de commerce, le Client est tenu d'inspecter les Produits lors de la livraison afin de détecter tout dommage extérieur visible et de les signaler au transporteur par courrier recommandé avec accusé de réception dans un délai de trois (3) jours ouvrés. Le client devra s'assurer que le transporteur lui fournisse une confirmation écrite appropriée. Dans le cas où le Client ne remplirait pas cette obligation, la responsabilité d'OPHTALMIC ne pourra être engagée pour les défauts apparents.

## ARTICLE 9 – GARANTIE

### 9.1 – Garanties de conformité

**9.1.1.** Les défauts de conformité qui ne sont pas régis par les présentes CGV sont régis par les dispositions légales en vigueur. Ainsi, les Produits sont garantis contre les vices cachés dans les conditions des articles 1641 et 1642 du Code Civil, sauf à l'égard d'un Client professionnel de même spécialité, lequel est exclu du bénéfice de cette garantie.

**9.1.2.** OPHTALMIC garantit qu'au moment du transfert de risques, les Produits sont conformes à la commande du Client. Ainsi, OPHTALMIC garantit que ses Produits (i) sont, le cas échéant, exempts d'erreurs d'assemblage et de conception et qu'ils sont livrés avec l'emballage, les instructions de montage ou d'installation et les autres instructions auxquelles le Client peut légitimement s'attendre.

**9.1.3.** Dans tous les cas, le Client devra respecter la procédure de retour prévue à l'article 10 ci-après et fournir toute justification quant à la réalité des défauts allégués et autoriser OPHTALMIC à procéder à leur constatation. S'agissant des Instruments et Matériels, le Client devra signaler tout problème ou dysfonctionnement dans les quarante-huit heures (48h) à compter de leur apparition et permettre l'accès au technicien pour constater leur réalité et le cas échéant, effectuer la maintenance et les réparations nécessaires. En cas de non-conformité avérée, la garantie OPHTALMIC est limitée soit à la réparation des Produits, soit au remplacement des Produits, à l'exclusion du versement d'une quelconque indemnité ou dommages et intérêts pour quelque cause que ce soit. Si le remplacement des Produits défectueux ou non-conformes n'est pas possible, OPHTALMIC procédera au remboursement desdits Produits par l'émission d'un avoir.

### 9.2 – Exclusions / limitations

**9.2.1.** Sont exclus de la garantie, les défauts et/ou les détériorations provoquées par l'usure naturelle, ou qui seraient le fait de négligences, d'une mauvaise utilisation, d'une utilisation non conforme aux instructions du fabricant, ou encore les défauts et/ou détériorations provoqués par une modification du Produit non autorisée par OPHTALMIC, qu'elle soit effectuée par le Client ou un tiers.

**9.2.2.** En toute hypothèse, la responsabilité d'OPHTALMIC ne peut excéder le montant du paiement reçu du Client pour les produits fournis par OPHTALMIC et faisant l'objet d'une réclamation et/ou d'un litige.

### 9.3 – Garanties spécifiques OPHTALMIC

- Les lentilles OPHTALMIC RX et OPHTALMIC UNIVERSEL (mensuelles) peuvent être retournées dans un délai

d'un (1) mois à compter de la date de livraison et se verront appliquer une franchise de vingt-cinq euros hors taxes (25€ HT).

- Les Instruments et Matériels de la gamme Ophtalmic Intelligence Système sont garantis pour une durée indiquée dans le catalogue technique IOS. Cette garantie couvre la maintenance, les réparations et les mises à jour logiciels le cas échéant. OPHTALMIC s'engage à réaliser un premier diagnostic de la réclamation ou panne et à prendre en charge la réparation rendue nécessaire par une non-conformité avérée.
- Les verres de stock EXPRESS 24H non taillés, non rayés, non nettoyés (pour PCC2, BLUFENCE UV, et SEACLEAR) et les verres de fabrication non conformes pourront donner lieu à reprise et remboursement sous forme d'avoir dès lors que le retour est effectué dans un délai deux mois à compter de leur livraison et que le Client effectue une seconde commande.
- Les verres CCSO 72h et Stock 72h ne sont pas repris.
- Concernant les verres en casse atelier et les verres de fabrication reçus conformes au mail de confirmation pour lesquelles aucun retour physique des verres n'est demandé, la seconde expédition sera livrée non facturée dans la limite des 4% (quatre pour cent) du chiffre d'affaires net hors taxes des trois (3) derniers mois glissants des commandes réalisées par le Client. Si le taux d'échange excède le seuil précité de 4% (quatre pour cent), la seconde paire livrée sera facturée au Client. Les verres en erreur de prescription passeront dans les 4% sous réserve d'un retour physique des verres de la première paire dans un délai maximum de 2 (deux) mois, dans le cas contraire, la seconde expédition sera facturée.
- Une garantie de défaut de traitement de deux (2) ans à compter de la date de livraison est accordée au Client pour tout défaut de traitement. Cette garantie est de trois (3) ans pour les verres PCC2, BLUFENCE UV, GRETALYS et SEACLEAR.
- Une garantie adaptation verres d'une durée de trois (3) mois à compter de la date de livraison est accordée au Client à l'égard des verres progressifs et de proximité suivants : OPHTALMIC MIND, B-FIT, MAXVIEW, EYES<sup>3</sup>, SPACIO, INSIGHT, KINETIC HR+, EPSY. PREMID, CCSO PRG et CCSO DEG. Cette garantie donne lieu à un remplacement des verres concernés par des verres multifocaux de géométrie

# CONDITIONS GENERALES DE VENTE 2025

OPHTALMIC COMPAGNIE

Bâtiment Eddington ZA-Paris Nord 2 -33, rue des Vanesses – CS55306 Villepinte – 95940 Roissy CDG Cedex - France

N° Siret : 35249054400041

N° TVA : FR51352490544

N° d'identifiant unique Citeo : FR233036\_01JMMR

différente de la gamme OPHTALMIC ou d'unifocaux VL et VP (ou VP pour les verres de la gamme PREMID). Le remplacement s'applique dans la limite d'un seul changement de verre de même indice et même traitement. Les verres B-FIT et MIND bénéficient d'une garantie d'adaptation de six (6) mois. Leur retour devra être effectué dans un délai maximum de six (6) mois à compter de la date de livraison. Les verres MYORELAX bénéficient d'une garantie d'adaptation de six (6) mois. Le remplacement des verres Myorelax est pris en charge à 100%. Il est limité à une seule fois et en cas de changement de correction (au minimum -0,50 D sur chaque œil). En cas d'inadaptation, les verres MyoRelax pourront être remplacés par des verres de la gamme OSV DEFINITION uniquement. Leur retour devra être effectué dans un délai maximum de six (6) mois à compter de la date de livraison.

- Une garantie casse et fêlure d'une durée d'un (1) an à compter de la date livraison est accordée aux verres de la gamme OPHTALMIC TRILOGY (unité de production : A -15, infocity, Sector 34-Gurgaon 12001, Inde).
- Les montures Binôme sont garanties deux (2) ans à compter de la date de livraison. Les montures CCSO, sont également garanties deux (2) ans et cette garantie est facturée au Client à un prix forfaitaire de trois euros cinquante centimes hors taxes (3.50€ HT) et s'applique dans la limite d'un retour par Produit (le retour de la monture défectueuse est obligatoire).

## ARTICLE 10 – RETOURS

**10.1.** Sans préjudice des dispositions à prendre vis-à-vis du transporteur, les réclamations du Client relatives à un vice apparent des Produits (produits manquants, produits livrés autres que ceux commandés, produits détériorés ou abîmés, etc.) doivent être formulées au service retour d'OPHTALMIC par courrier recommandé avec avis de réception dans les sept (7) jours calendaires qui suivent la réception des Produits. Au-delà de ces délais, tout Produit n'ayant pas fait l'objet de réserves sur les vices apparents sera réputé conforme et considéré accepté par le Client.

**10.2.** Il appartient au Client de notifier ses réserves par écrit à OPHTALMIC de manière détaillée et d'en rapporter les justificatifs visant à établir leur réalité.

**10.3.** Le service retour est seule habilité à procéder à toutes constatations utiles pour y porter éventuellement remède. Le Client

s'interdit d'intervenir lui-même ou de faire intervenir un tiers à cette fin.

**10.4.** En aucun cas les réclamations ne pourront justifier le rejet de tout ou partie des Produits livrés ou le blocage partiel ou intégral des paiements des factures d'OPHTALMIC ou une quelconque compensation et retenue de la part du Client.

**10.5.** Le Client doit contacter par téléphone le service retour au 0 820 040 142 pour les verres optiques ; au 0 820 777 510 pour les Instruments et Matériels et les lentilles (numéro majoré : service 0.12€/ min + prix d'un appel local) ; au 0 800 333 476 pour les lentilles RX et OPHTALMIC UNIVERSEL (mensuelles).

**10.6.** Pour les retours d'un montant supérieur à cent cinquante euros hors taxes (150€ HT), un numéro de retour sera attribué par OPHTALMIC. Le Client devra reporter le numéro de retour attribué sur le bon de livraison correspondant au(x) retour(s). Pour les retours d'un montant inférieur à cent cinquante euros hors taxes (150€ HT), le Client devra télécharger un bon de retour sur le site [www.ophtalmic-espace.fr](http://www.ophtalmic-espace.fr). Ce bon de retour doit impérativement indiquer le numéro de client OPHTALMIC et être joint au colis.

**10.7.** A l'exception des Produits faisant l'objet d'une garantie spécifique, le retour doit être effectué dans un délai maximum d'un (1) mois à compter de la date d'attribution du numéro de retour.

**10.8.** Les retours devront être adressés à l'attention du "SERVICE RETOUR" à l'adresse suivante : OPHTALMIC COMPAGNIE Z.A. Paris Nord II Bât. Eddington – 33, rue des Vanesses, CS 55 306 Villepinte - Roissy CDG cedex.

**10.9.** Chaque retour devra être dûment motivé, accompagné du bon de livraison correspondant et le cas échéant, du numéro de retour.

**10.10.** Pour bénéficier du retour, les Produits doivent remplir les conditions suivantes : (i) être référencés dans le catalogue OPHTALMIC en vigueur à la date du retour ; (ii) être distribués et expédiés par OPHTALMIC ; (iii) ne pas être périmés, les lentilles de contact et les flacons d'entretien devant avoir une date de péremption supérieure à 15 (quinze) mois à la date de leur retour excepté les lentilles OPHTALMIC RX et OPHTALMIC UNIVERSEL (mensuelles), devant avoir une date de péremption supérieure à six (6) mois à la date de leur retour ; (iv) être retournés en excellent état dans leur emballage d'origine intact ; (v) être accompagnés du bon de livraison et du numéro de retour ; et (vi) être placés dans un colis en carton (les

enveloppes sont exclues). Les verres de stock doivent en outre être retournés non taillés, non rayés, non nettoyés (pour PCC2, BLUFENCE UV et GRETALYS).

**10.11.** Les frais et les risques du retour sont à la charge exclusive du Client.

**10.12.** Les produits retournés seront repris aux conditions de leur facture d'origine. Les produits expédiés en remplacement seront soumis aux conditions de tarif et remise en vigueur à la date de l'échange.

**10.13.** Par exception au caractère irrévocable des commandes tel qu'exposé à l'article 3.2 ci-dessus, OPHTALMIC peut être amenée à accepter une annulation de commande, étant entendu que les critères d'acceptation de cette annulation restent à la seule discrétion d'OPHTALMIC. En cas d'annulation ou d'erreur de commande, des frais de traitement d'un montant de six euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes hors taxes (6.99€ HT) par annulation seront facturés. Dans le cas où le montant des Produits objets du retour serait supérieur à 59.99€ HT (cinquante-neuf euros et quatre-vingt-dix-neuf euros hors taxes), les frais de traitement s'élèveront à dix pour cent (10%) du montant de l'avoire correspondant.

**10.14.** Si le taux de retour des Produits sous garantie spécifique mentionnés à l'article 9.3 excède 5% (cinq pour cent) du chiffre d'affaires net hors taxes des trois (3) derniers mois des commandes réalisées par le Client, OPHTALMIC se réserve le droit de suspendre les garanties conventionnelles visées audit article.

## ARTICLE 11 – REGLEMENTATION APPLICABLE AUX DISPOSITIFS MEDICAUX

**11.1.** Les Produits vendus par OPHTALMIC sont soumis à une réglementation stricte applicable aux dispositifs médicaux, lesquels sont régis par la Directive 93/42/CEE du Conseil des Communautés Européennes du 14 juin 1993 relative aux dispositifs médicaux, transposée en droit français par le décret n°95-292 du 16 mars 1995 (articles L.52111 et suivants et R.5211-21 et suivants du Code de la santé publique) et du Règlement (UE) 2017/745 du Parlement Européen & du Conseil de l'Union Européenne relatif aux dispositifs médicaux.

**11.2.** Chacune des parties reconnaît avoir connaissance de la législation applicable aux dispositifs médicaux et s'engage à : (i) respecter l'obligation de matériovigilance, qui a pour objet la surveillance des incidents ou des risques d'incidents résultant de l'utilisation des dispositifs médicaux (article R. 5212-1 du Code de la Santé publique) ; (ii) assurer le suivi de la

# CONDITIONS GENERALES DE VENTE 2025

OPHTALMIC COMPAGNIE

Bâtiment Eddington ZA-Paris Nord 2 -33, rue des Vanesses – CS55306 Villepinte – 95940 Roissy CDG Cedex - France

N° Siret : 35249054400041

N° TVA : FR51352490544

N° d'identifiant unique Citeo : FR233036\_01JMMR

traçabilité des dispositifs médicaux (assurer l'accès aux informations relatives à leur conception, à leur fabrication, au stockage, à leur distribution, à leur mise à disposition, à leur utilisation, le cas échéant, à leur prescription) (article R. 5212-3 du Code de la Santé publique) ; (iii) signaler sans délai tout incident ou tout risque d'incident mettant en cause un dispositif à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (article L.5212-2 du Code de la Santé publique) ; (iv) informer le fabricant de toute réclamation du consommateur relative aux dispositifs concernés dont elle aurait connaissance en lui communiquant les informations nécessaires.

**11.3.** En cas de rappel des Produits, décidé par les autorités publiques ou par OPHTALMIC, le Client apportera toute sa coopération à OPHTALMIC, dans l'application des mesures décidées.

## ARTICLE 12 – RESERVE DE PROPRIETE

**12.1.** Tous les Produits sont vendus avec une clause de réserve de propriété subordonnant expressément le transfert de leur propriété au paiement intégral du prix en principal et en accessoires. Néanmoins, la clause de réserve de propriété ne fait pas obstacle au transfert des risques au Client. Le Client doit veiller, jusqu'au transfert de propriété à son profit, à la bonne conservation des Produits et à leur conformité aux spécifications de vente. Le Client, jusqu'au complet paiement, est investi de la garde des Produits, ne pourra les donner en gage ni aux fins de toute autre garantie, ne devra pas les mélanger avec des produits provenant d'autres fournisseurs, devra prévenir, sans délai, OPHTALMIC de toute saisie ou intervention d'un tiers sur les Produits. Le Client s'engage à assurer les Produits à ses frais.

**12.2.** En cas de résolution de la commande de plein droit pour défaut de paiement tel que prévu à l'article 6.4.3 des présentes CGV, le Client aura l'obligation de restituer immédiatement et à ses frais les Produits reçus. A ce titre, les produits encore en possession du Client sont présumés être les produits n'ayant pas fait l'objet d'un paiement intégral au profit d'OPHTALMIC.

## ARTICLE 13 – FORCE MAJEURE

La responsabilité d'OPHTALMIC ne pourra pas être engagée si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes CGV découle d'un cas de force majeure tel que défini à l'article 1218 du Code civil. Sont considérés comme des cas de force majeure notamment les incendies, les inondations, les grèves, les accidents,

l'impossibilité pour OPHTALMIC d'être approvisionnée et toute interdiction d'exploiter qui lui serait ordonnée par une juridiction ou une autorité gouvernementale.

## ARTICLE 14 – PROPRIETE INTELLECTUELLE

**14.1.** L'ensemble des marques déposées par OPHTALMIC et plus généralement toutes les créations intellectuelles (illustrations, images, visuels, logotypes, textes, brevet, etc.) utilisées par OPHTALMIC pour la commercialisation de ses Produits, leurs accessoires ou leurs emballages, qu'elles soient déposées ou non, sont et demeureront la propriété exclusive d'OPHTALMIC.

**14.2.** Toute reproduction totale ou partielle, modification ou utilisation de ces marques, illustrations, images, visuels, brevets et logotypes, pour quelque motif et sur quelque support que ce soit, est strictement interdite, sauf accord exprès préalable et écrit d'OPHTALMIC. Il en est de même de toute combinaison ou conjonction avec toute autre marque, symbole, logotype et plus généralement tout signe distinctif destiné à former un logo composite. Il en ira de même pour tout droit d'auteur, dessin et modèle, marque, brevet qui est la propriété d'OPHTALMIC. Le Client s'interdit toute vente de produit contrefaisant. S'il apprendrait la commercialisation de produits contrefaisants par un tiers, le Client en informerait immédiatement OPHTALMIC.

## ARTICLE 15 – DONNEES PERSONNELLES

Conformément aux dispositions applicables en la matière, et notamment au Règlement européen n°2016/679 sur la Protection des Données Personnelles (le « RGPD »), le Client est informé que, dans le cadre des présentes relations contractuelles, ses données personnelles sont recueillies et font l'objet d'un traitement par OPHTALMIC. Il est notamment informé que ses données sont susceptibles d'être communiquées à des tiers dans ce cadre. Le Client dispose relativement à ses données personnelles d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement de ses données. Par ailleurs, le Client dispose d'un droit d'opposition et de limitation du traitement de ses données personnelles. Enfin, il dispose d'un droit à la portabilité de ses données, ainsi que de la faculté de donner des directives sur leur sort après son décès. Il est précisé que le Client dispose du droit de ne pas faire l'objet d'un profilage, comme d'une décision fondée exclusivement sur la base d'un traitement

automatisé produisant des effets juridiques le concernant ou l'affectant de manière significative. Le Client est informé que ses données personnelles ne sont conservées que pour le temps de l'accomplissement des finalités concernées, et ne seront, en tout état de cause, pas conservées au-delà d'une durée de trois (3) années à l'issue du dernier contact émanant de sa part. Pour exercer ses droits, le Client est invité à contacter le responsable de traitement, la société OPHTALMIC par courriel à l'adresse suivante : dpo@ophthalmic.fr ; ou par voie postale à OPHTALMIC COMPAGNIE/, Paris Nord II, Bâtiment EDDINGTON, 33 rue des VANESSES CS 55306 95940 ROISSY CDG CEDEX. Toute demande d'exercice des droits devra être accompagnée d'une copie d'une pièce d'identité recto verso afin d'être considérée comme valable. OPHTALMIC se réserve toutefois le droit de demander au Client concerné des informations supplémentaires préalablement au traitement de sa demande. Toute demande d'exercice des droits susvisés sera traitée par OPHTALMIC dans un délai d'un (1) mois suivant sa réception. Néanmoins, en cas de complexité de la demande, ou d'un grand nombre de demandes à traiter, OPHTALMIC pourra y répondre dans un délai maximum de trois (3) mois. Le Client est informé, qu'il dispose aussi, en cas de réponse insatisfaisante de la part d'OPHTALMIC, du droit d'introduire une requête auprès d'une autorité de contrôle en matière de protection des données personnelles, à savoir la CNIL.

## ARTICLE 16 – LOI APPLICABLE ET JURIDICTION

Le droit français est le seul applicable aux relations entre OPHTALMIC et le Client, à l'exclusion de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises ou de tout autre principe de conflit de lois qui nécessiterait l'application du droit d'une autre juridiction. Tout différend s'élevant entre les Parties relatif à l'interprétation, à l'exécution et/ou à la résiliation de leur accord, qui n'aurait pas pu être solutionné par voie amiable dans un délai de quinze jours, sera porté devant le Tribunal de Commerce de Bobigny, quel que soit le lieu de la commande, de la livraison et du paiement, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.

# Simplifiez-vous l'adaptation avec le calculateur



# dataBOX

**Ophtalmic Compagnie** met à votre disposition un puissant calculateur permettant de vous **simplifier le processus d'adaptation et de commande** en vous proposant la lentille de première intention à essayer en **3 étapes** :

## Etape 1 :

Renseignez les informations porteur :

- ✓ Age
- ✓ Réfraction lunettes
- ✓ Kératométrie (facultatif)
- ✓ Diamètre cornéen (facultatif)
- ✓ Renouvellement souhaité

## Etape 2 :

Choisissez la lentille souhaitée parmi les propositions faites par le Databox.

## Etape 3 :

Commandez la lentille d'un simple clic.

Lorsque vous contrôlerez l'adaptation, le calculateur Databox vous permettra également d'optimiser cette dernière grâce à l'outil de contrôle.



*Disponible sur  
Ophtalweb et E-space  
ou en scannant le QR  
code ci-dessus*



[www.ophtalmic-ois.com](http://www.ophtalmic-ois.com)



Le logiciel d'assistance en lentilles de contact «Databox» est destiné à aider les professionnels de la vue dans le choix et la sélection de lentilles d'essai. La responsabilité de la prescription finale incombe exclusivement au médecin.

Ophtalmic Compagnie, Bâtiment Eddington Za de Paris Nord 2 - 33 Rue des Vanesses - CS 55306 Villepinte - 95940 Roissy CDG Cedex - France.  
RCS Bobigny B 352.490.544.00041. Catalogue-OIS-08.2025-V2.